

http://lapresse.infinet

Sortir
Marathon
culturel
page D1

Cyberpresse
Naviguer sans perdre
son temps
page B10

Politique
Québec relance
l'appel d'offres au
Palais des congrès
page B1

Cinéma
30 ans après *L'Homme
de Rio*, Belmondo refait
équipe avec
Philippe de Broca
page D5

Les CLSC devraient disparaître

Le rapport Arpin souhaite
leur remplacement en milieu
urbain par des cliniques privées

KATIA GAGNON
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Les CLSC, qui étaient pourtant la clé de voûte du virage ambulatoire de Jean Rochon, remplissent mal leur rôle dans les grands centres urbains et devraient être remplacés par un réseau de cliniques privées, affiliées aux centres hospitaliers, qui assureraient toute une gamme de services, des soins à domicile aux chirurgies d'un jour.

Si cette recommandation du comité présidé par Roland Arpin était appliquée, elle pourrait changer le visage du réseau de la santé au Québec. « Les hôpitaux deviendraient le centre où on traite les grandes maladies. Les cliniques affiliées pourraient faire les chirurgies d'un jour et prendre en charge les malades lorsqu'ils quittent l'hôpital. On déplacerait ainsi une bonne partie des soins vers une organisation dirigée vers le privé, mais le citoyen aura un meilleur service et ne paiera pas davantage », explique M. Arpin.

C'est que le réseau des CLSC, sacré par l'ex-ministre Jean Rochon « porte d'entrée officielle » du réseau de la santé, ne fonctionne tout simplement pas, constate M. Arpin. « Les CLSC n'ont pas donné ce genre de services et ne semblent pas être en voie de pouvoir le faire. Ils ne sont pas adaptés aux besoins de la population », tranche le président du comité. Ils devraient donc être relégués aux régions, où ils remplissent mieux leur rôle.

Dans les grandes villes, en collaboration avec le privé, le gouvernement devrait donc créer un nouveau réseau de cliniques affiliées aux hôpitaux, qui seraient dotées d'équipements de pointe (payés en partie par Québec), qui seraient soumises à l'autorité des hôpitaux et où les patients pourraient aller faire soigner leurs maux mineurs, mais aussi subir des chirurgies d'un jour. Cela permettrait aux hôpitaux « de se

Voir **LES CLSC** en A2

■ Autre texte en page A5

Il vit grâce à un « coeur mécanique »

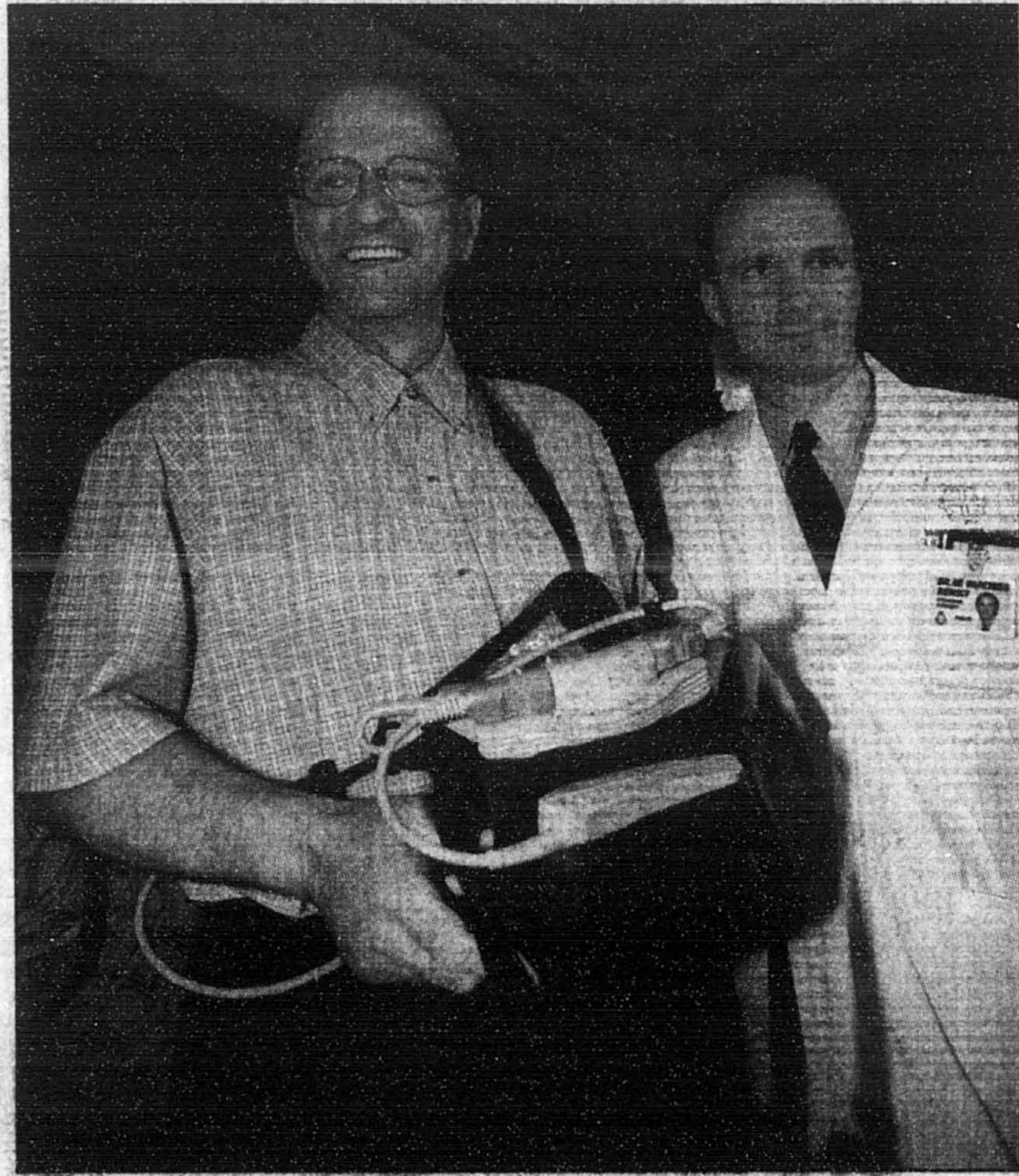


PHOTO PIERRE CÔTÉ, La Presse

Toute la vie de Maurice Dumont repose dans ce sac qu'il porte en bandoulière. Grâce à son « coeur mécanique » qui fait tic-tac, ce Néo-Brunswickois de 51 ans peut vivre normalement, branché à des piles. Avec sa mine réjouie et sa chemise à carreaux, l'homme a l'air d'un vacancier en pleine forme. Il est, en fait, un survivant. Un petit bijou technologique, qui vient d'être implanté pour la première fois au Québec par une équipe de l'hôpital Royal Victoria dirigée par le Dr Benoît de Varennes (à droite), lui permet de reprendre des forces en attendant une transplantation cardiaque. À lire en page A6

Le plan d'Onex menace 1400 emplois chez IBM

SOPHIE COUSINEAU

Orchestrée par Onex, la fusion des deux grands transporteurs aériens du pays menace 1400 emplois chez la filiale d'IBM Canada qui gère la majorité des systèmes informatiques d'Air Canada. La moitié de ces postes se trouve dans la région de Montréal.

L'enjeu financier de ce contrat d'impartition est aussi de taille, selon nos informations. Au moment de son octroi, en 1994, ce contrat de sept ans valait 800 millions, soit 115 millions par an. Sa valeur aurait gonflé à près de 200 millions par an avec la croissance du trafic aérien entre le Canada et les États-Unis. Bref, de quoi faire saliver les alliés américains d'Onex qui reluquent cette affaire.

En 1994, Air Canada a imparté le développement, l'exploitation et la maintenance de ses systèmes informatiques à un consortium d'entreprises piloté par la Société de gestion des systèmes d'information ISM. Cette entreprise est depuis devenue une filiale à part entière d'IBM Canada. Le contrat d'IBM

Voir **LE PLAN** en A2

■ Autres textes en page E2

Amendes salées contre cinq compagnies pharmaceutiques

Le Tribunal de la concurrence les condamne à payer 88 millions pour avoir fixé le prix des vitamines

Presse Canadienne
OTTAWA

L'importante société de produits pharmaceutiques F. Hoffmann-La Roche et quatre autres multinationales ont reconnu leur culpabilité à l'accusation d'avoir complété en vue d'établir le prix des vitamines, et ont été condamnées à des amendes totalisant 88 millions.

Cette amende est une des plus élevées à

avoir jamais été imposées au Canada. Hoffmann-La Roche devra payer la plus forte amende, soit 51 millions, après avoir reconnu sa culpabilité devant un tribunal fédéral à Toronto. La société de Bâle, en Suisse, a admis que ses cadres supérieurs européens avaient fixé périodiquement les prix et les budgets, entre 1990 et plus tôt cette année, avec ses concurrents BASF, Rhône Poulenc et deux sociétés japonaises, Daiichi Pharmaceutics et Eisai. Ces autres sociétés ont écopé

des amendes moins élevées variant de 2 à 19 millions.

Les plaidoyers de culpabilité s'inscrivaient dans le cadre d'une entente de règlement avec le Bureau fédéral de la concurrence, qui avait mené une enquête à la suite d'allégations faites aux États-Unis.

« Par cette peine, Hoffmann-La Roche reconnaît ses torts et fait de l'incident une chose du passé », indique la société dans un communiqué provenant de Mississauga, en

Ontario, où est établie sa division canadienne. Cette dernière n'est pas impliquée dans cette affaire et n'a été accusée d'aucun délit, précise-t-on.

L'enquête criminelle menée par les autorités canadiennes n'a porté que sur une division européenne et ses cadres supérieurs, qui ne travaillent plus pour Hoffmann-La Roche, ajoute la société, précisant qu'elle a adopté

Voir **AMENDES** en A2

Washington part en guerre contre l'industrie du tabac

La poursuite intentée par l'Attorney General pourrait s'élever à des centaines de milliards

d'après AFP et AP
WASHINGTON

Nouveau coup dur pour les fabricants de cigarettes aux États-Unis. L'administration américaine a déclaré la guerre à huit des plus importants industriels du tabac en déposant à leur encontre une poursuite au civil, hier.

Elle pourrait leur demander des centaines de milliards de dollars, mais les analystes estiment que la poursuite pourrait être classée ou se terminer par un règlement à l'amiable.

Le gouvernement fédéral accuse les fabricants de s'être entendus depuis les années cinquante pour escroquer et tromper les Américains en

dissimulant des informations sur les méfaits du tabac. Il veut obtenir le remboursement des milliards de dollars dépensés pour traiter les maladies liées au tabac. De nombreuses poursuites du genre ont aussi été entamées au Canada.

« Dans le pire des cas, ces poursuites coûteront de 200 à 300 milliards » aux fabricants de tabac, a estimé Bill Pecoriello, analyste chez Sanford Bernstein.

« Nous étudions l'impact potentiel d'un procès contre les fabricants de tabac, nous n'évaluons pas à ce stade les montants impliqués », a indiqué plus prudemment, Nicole Lynch, de Standard and Poor's.

L'Attorney General (ministre de la Justice)

Janet Reno a annoncé à la presse cette décision qui s'aligne sur les menaces contre les fabricants de cigarettes lancées en février par le président Bill Clinton dans son discours sur l'état de l'Union.

Elle a accusé les fabricants de cigarettes d'avoir mené des campagnes publicitaires pour « maintenir leurs énormes profits sans tenir compte du prix en vies humaines, en souffrances et en ressources médicales ».

« Le tabagisme est la première cause de décès et de maladies évitables de la nation et les contribuables américains ne devraient pas porter la

Voir **WASHINGTON** en A2



PHOTO AP

Le président Bill Clinton.

100
JOURS
AVANT
L'AN 2000

INDEX

Petites annonces
- index C2
- immobilier C2, C3
- marchandises C3
- emplois C3
- automobile C4 à C6

- affaires E4
Arts et spectacles D5 à D12, D16
- horaire spectacles D8
- horaire télévision D9
- télévision D5

Bandes dessinées C5
Bridge C4
Décès C6, C7
Économie E1 à E11
Éditorial B2
Êtes-vous observateur C3

Folleton C4
Foglia Pierre A5
Horoscope C5
Le monde C1, C8
Loterie A2, B10
Mots croisés C6, S10

Mot mystère C4
Opinions B3
Politique B1, B4 à B8
Tabloid Sports
- Réjean Tremblay S5

ÉDITORIAL

Une affaire
de plomberie
- Mario Roy
page B2

MÉTÉO

Averses en
après-midi
Max. 17, min. 10
Cahier Sports,
page 16



6 21924 98765 1

AIR CANADA



LE PLUS DE VOLS SANS ESCALE DE MONTREAL A CALGARY. 2 VOLS CHAQUE JOUR

www.aircanada.ca

MEMBRE DU RÉSEAU STAR ALLIANCE

Suites de la une

Les CLSC devraient disparaître

LES CLSC / Suite de la page A1

concentrer sur les services exigeant des équipements spécialisés et au réseau de disposer d'une plus grande souplesse générale », peut-on lire dans le rapport Arpin.

Abasourdie par la recommandation, la directrice générale de la Fédération des CLSC, Andrée Gendron, estime que mettre la hache dans ce réseau serait « une très grave erreur ». « Les cabinets privés existent depuis très longtemps et ça ne s'est jamais présenté comme une solution. Alors que le réseau des CLSC a 25 ans et fait l'envie du reste du Ca-

nada et de plusieurs autres pays. C'est grâce à lui que le virage ambulatoire a pu se faire », plaide-t-elle.

Mais outre ce grand changement, le comité présidé par Roland Arpin refuse d'ouvrir toute grande la porte à l'implication du privé dans le réseau québécois de la santé. Le système public financé par l'État demeure encore la « formule gagnante », croit M. Arpin. Malgré les ratés du système de santé, le Québec ne manque pas de lits, ni de places en centres d'hébergement, affirme le rapport. Et quant aux listes d'attente, elles sont inévitables, estime Roland Arpin.

Mais la formule a beau être gagnante, elle

« s'approche tout de même des limites de ses possibilités », constate le comité Arpin, qui n'envisage visiblement pas un réinvestissement massif de l'État dans les prochaines années. On lance en conséquence des pistes de réflexion pour une implication balisée du privé, qui contribue grosso modo pour le tiers de toutes les dépenses en santé au Québec.

Au chapitre de l'hébergement des personnes âgées, par exemple, le comité Arpin recommande à l'État, plutôt que de construire de nouveaux centres d'hébergement publics, d'acheter des places en centres privés en corsant la réglementation à laquelle ils sont

soumis. « En plus d'être coûteux, (les centres publics) ne constituent pas la meilleure façon de répondre aux besoins des personnes âgées », note-t-on.

Plus largement, le financement des hôpitaux ainsi que le mode de rémunération des médecins — toujours payés à l'acte — devraient être revus. En accordant des budgets aux hôpitaux, Québec devrait tenir compte de la lourdeur des cas traités. Les services parallèles — administration, soutien — devraient être plus performants. Quant aux médecins, leur rémunération devrait davantage tenir compte de l'ampleur de la tâche exigée dans certaines spécialités.

Le plan d'Onex menace 1400 emplois chez IBM

LE PLAN / Suite de la page A1

vient à échéance en 2001. Et il est assorti de clauses de renouvellement permettant de l'étirer sur trois ans, a indiqué Nicole Couture-Simard, porte-parole d'Air Canada.

Au début, plus de 500 personnes travaillaient pour ISM et ses partenaires, des anciens employés d'Air Canada et de Gemini, le défunt système de réservations partagé par Air Canada, Canadien et United Airlines.

Cette histoire vaut la peine d'être racontée. Gemini s'est effondré en 1993 après le retrait de Canadien. C'est American Airlines, la deuxième compagnie aérienne aux États-Unis, qui a forcé ce retrait, une condition à son investissement de 246 millions dans le transporteur de Calgary. American Airlines a ainsi exigé que Canadien confie ses systèmes

informatiques aux soins de Sabre, une autre entreprise texane dont elle détient 83 % du capital.

Aujourd'hui, ils sont près de 1400 à travailler chez IBM pour Air Canada : 400 à Dorval, 300 au centre-ville, à la Place Ville-Marie, 300 à Winnipeg, 150 à Toronto, autant à Vancouver, et une centaine répartis dans les aéroports du pays.

Si l'expérience de Gemini est garante de l'avenir, il y a fort à parier que, advenant une mainmise d'Onex sur Air Canada, une offre d'achat hostile financée en partie par American Airlines, le contrat IBM Canada ira à Sabre. Son siège social se trouve à Dallas, et son centre de traitement des données est situé à Tulsa, en Oklahoma.

Le conglomérat torontois Onex aborde cette question dans le document d'une cen-

taine de pages qui détaille son offre d'achat. Il y est écrit que la nouvelle entreprise issue de la fusion d'Air Canada et de Canadien dégagera des « économies par le regroupement des infrastructures, y compris l'adoption d'un seul système de technologie de l'information ».

Plus loin, le document indique que Sabre proposera ses services à la nouvelle Air Canada. « La nouvelle Air Canada, précise-t-on, n'est pas tenue de conclure une entente avec Sabre. »

Des analystes financiers qui suivent le titre de Sabre, inscrit à la Bourse de New York, croient toutefois que c'est marché conclu. Le plan d'Onex, s'il se concrétise, « représente des nouveaux revenus significatifs pour Sabre », selon l'analyste Candace Browning-Platt, de la firme de courtage Mer-

rill Lynch, citée par l'agence de presse Dow Jones.

Qu'en pensent les premiers intéressés ? Mme Couture-Simard refuse de conjecturer sur le sort du plus gros contrat de gestion informatique d'Air Canada advenant une prise de contrôle par Onex. Question de ne « pas jeter encore plus d'huile sur le feu », dit-elle.

Même prudence du côté d'IBM Canada. « Nous ne voulons pas spéculer sur le résultat de la transaction Onex », dit Marc Rochette, directeur des affaires publiques.

La perte appréhendée de 1400 emplois chez IBM Canada, un fournisseur de services d'Air Canada, est distincte des 5000 licenciements prévus chez les deux transporteurs. Ce chiffre, avancé par Onex, est au demeurant jugé beaucoup trop conservateur par Robert Milton, président et chef de la direction d'Air Canada.

Amendes salées contre cinq compagnies pharmaceutiques

AMENDES / Suite de la page A1

plusieurs mesures afin de rectifier la situation et prévenir d'autres problèmes.

Au cours de la dernière année, Hoffmann-La Roche a mis sur le marché deux produits importants. Le Herceptin, le premier médicament contre le cancer du sein à agir au niveau des gènes, a été autorisé en août au Canada. Au début de l'été, le fabricant a lancé un produit contre l'obésité, le Xenical. Le Tamiflu, un comprimé contre la grippe, fait actuellement l'objet d'une étude à Santé Canada.

Soyez à votre affaire !

LISEZ LE CAHIER
Économie
DU LUNDI AU SAMEDI
La Presse

Washington part en guerre contre l'industrie du tabac

WASHINGTON / Suite de la page A1

responsabilité de ses coûts vertigineux », a déclaré Janet Reno.

Selon des données du département de la Justice, la cigarette tue chaque année quelque 400 000 Américains, tandis que le gouvernement fédéral dépense tous les ans plus de 20 milliards pour traiter les maladies liées à la cigarette et tandis que le coût total annuel pour l'économie américaine s'élève à plus de 100 milliards.

Les principaux groupes visés par cette action intentée devant le tribunal fédéral de Washington sont Philip Morris, Brown and Williamson, Reynolds American Tobacco Company, Lorillard, Liggett, ainsi que des compagnies britanniques comme British-American Tobacco, basée à Londres.

« Cette plainte n'a aucun fondement juridique ou factuel », s'est défendu le groupe Philip Morris par la voix de l'un de ses avocats, Bill Ohlmeyer, qui a qualifié la démarche de Janet Reno « d'absurde ».

Selon lui, le gouvernement et l'industrie du tabac « travaillent ensemble depuis une dizaine d'années » dans l'intérêt du consommateur.

Dans un communiqué, le groupe Brown and Williamson fait valoir que la Maison-Blanche attaque l'industrie du tabac « à des fins politiques ».

« Le gouvernement gagne déjà plus que l'industrie sur chaque paquet de cigarettes. La taxe fédérale est de 24 cents par paquet et augmentera de 10 cents le 1er janvier 2000 et encore de 5 cents début 2002 », a protesté Reynolds dans un communiqué.

Le prix du paquet de cigarettes a pratique-

ment doublé depuis un an aux États-Unis et se vend entre 3,75 et 4,50 \$. Cette flambée du tabac a suivi l'accord à l'amiable passé entre les fabricants de tabac et une quarantaine d'États américains qui renonçaient aux poursuites en justice contre des centaines de milliards de dollars.

Mme Reno a en outre accusé les industriels du tabac de tenter d'encourager les moins de 18 ans à fumer en lançant régulièrement des campagnes attractives. Selon elle, chaque jour, près de 3000 jeunes américains fument leur première cigarette.

« Les compagnies ont toujours su ce qu'elles faisaient, elles ont propagé de fausses informations incitant les gens à continuer de fumer », a pour sa part déclaré à la presse David Ogden, haut fonctionnaire au département de la Justice.

Le président Clinton a justifié dans la foulée ces poursuites, estimant qu'elles constituaient « une bonne ligne de conduite ».

Le porte-parole de la Maison-Blanche, Joe Lockhart, a de son côté affirmé que ces poursuites ne signifiaient pas que le gouvernement ait renoncé à obtenir de la majorité républicaine au Congrès une législation plus sévère contre le tabagisme et qu'il continuerait à demander de nouvelles augmentations des taxes sur le tabac.

D'autres experts ont souligné que le gouvernement a agi trop tard car un procès ne s'ouvrira pas avant la prochaine administration, qui pourrait être républicaine.

George Bush, un des républicains les mieux placés pour la course à la Maison-Blanche, avait souligné récemment que « beaucoup de procès avaient déjà été intentés contre cette industrie », laissant penser

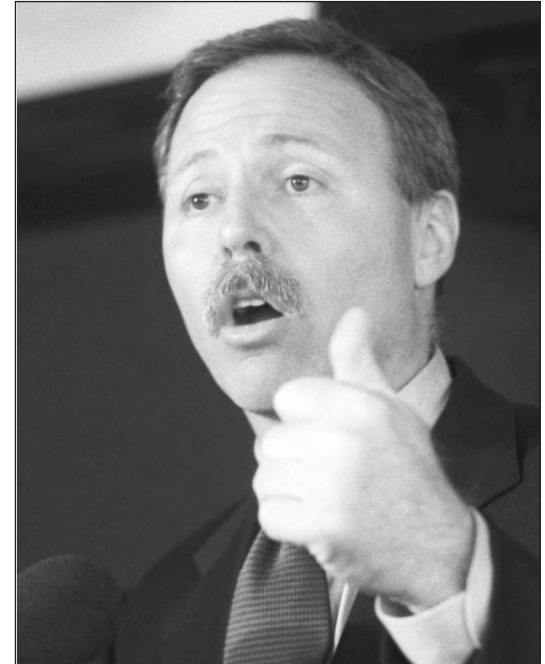


PHOTO AP
Gregory Little, un des avocats de la compagnie Philip Morris, a déclaré que l'industrie mettait en doute la crédibilité des poursuites du gouvernement.

que les fabricants de cigarettes pourraient échapper à ces poursuites.

L'Association pulmonaire américaine s'est néanmoins félicitée de cette décision. « Le gouvernement fédéral dépense aujourd'hui 22 milliards pour les maladies liées au tabac », a-t-elle souligné.

La Presse

Renseignements : (514) 285-7272
Abonnement : (514) 285-6911
Télécopieur pour abonnement : (514) 285-7039
Lundi au vendredi de 6 h 30 à 17 h 30
Samedi de 7 h à midi
Dimanche de 7 h à 11 h
Rédaction : (514) 285-7070
Promotion : (514) 285-7100
Les petites annonces : (514) 285-7111
Télécopieur : (514) 848-6287
Lundi au vendredi de 8 h 00 à 17 h 30
Décès, remerciements : (514) 285-6816
Lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30
Grandes annonces
Détailants : (514) 285-6931
National, TéléPlus : (514) 285-7306
Carrières et professions,
Nominations : (514) 285-7320
Comptabilité
Grandes annonces : (514) 285-6892
Les petites annonces : (514) 285-6900
La Presse est publiée par: La Presse, Ltée,
7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9.
<http://lapresse.infinet.net>
Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de La Presse et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à La Presse sont également réservés.
Envois de publication canadienne - Contrat de vente numéro 0531650
Port de retour garanti. (USPS003692)
Champlain N.Y. 12919-1518.

LOTERIES
La quotidienne
à trois chiffres : 4-0-5
à quatre chiffres : 9-0-3-4
6/49: 2-11-24-29-42-46 compl. 23
extra: 964192
COLLECTES DE SANG
■ à Montréal : Hôpital Sainte-Justine, salle Marcelle-Lacoste, 9^e étage, 3175, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, de 9 h à 16 h 30. Objectif : 100 donneurs ;
■ à Granby : Les Galeries de Granby, 40, rue Évangéline, de 10 h à 20 h 30. Objectif : 150 donneurs ;
■ à Saint-Canut : Club Optimiste de Saint-Canut, centre culturel Patrick-Lepage, 9950, boul. de Saint-Canut, de 14 h à 20 h. Objectif : 100 donneurs ;
■ à Sainte-Rose, Laval : Église Chrétienne Évangélique de Sainte-Rose, 85, boul. Jeme-souviens, de 14 h à 20 h. Objectif : 80 donneurs ;
■ à Waterloo : Maire de Waterloo, organisée par le Service des incendies de Waterloo, église Saint-Bernardin de Waterloo, 5005, rue Foster, de 14 h 30 à 20 h. Objectif : 175 donneurs.

DEMAIN DANS LA PRESSE

La marche au Lac-Monroe
■ À l'automne, beaucoup de gens ont le pied « marcheur ». En fait de randonnée familiale, on ne trouve pas mieux que le secteur du Lac-Monroe du parc du Mont-Tremblant. Les sentiers sont de petits classiques dans le genre qui offrent une vue panoramique sur une spectaculaire vallée glaciaire. Simon Kretz, de l'équipe Géo Plein Air, est allé explorer ce coin des Laurentides. À lire, demain, dans le Week-end sportif du cahier Sports.

QUESTION DU JOUR
La Presse
Service Liaison
Vous voulez vous faire entendre?
Répondez à la question du jour:
— par téléphone, en composant le 514-285-7333;
— par Internet : <http://lapresse.infinet.net>
Êtes-vous d'accord avec le comité Arpin, qui préconise le remplacement des CLSC en milieu urbain par des cliniques privées?
Selon vous, les manifestations à répétition des élèves du secondaire sont-elles justifiées?
À cette question posée hier, le pourcentage des réponses obtenues a été:
Oui: 45 %
Non: 55 %
NDLR: Ce sondage maison sert uniquement à prendre le pouls de nos lecteurs et n'a aucune prétention scientifique.

SALON HABITAT D'AUTOMNE
Le Salon de toutes les nouveautés.
HEURES D'OUVERTURE
Mercredi : 16 h à 22 h
Jeudi et vendredi : 11 h à 22 h
Samedi : 10 h à 22 h
Dimanche : 10 h à 19 h
PRIX D'ENTRÉE (toutes taxes incluses)
Adultes : 9 \$
Carte Accès Mtl : 7 \$
Aînés et étudiants : 7 \$
Enfants (6 à 12 ans inclus) : 3,50 \$
Un événement PROMEXPO
La billetterie fermera une heure avant la clôture du Salon.
Ne manquez pas ce cahier spécial samedi dans **La Presse**
Du 29 septembre au 3 octobre 1999 Place Bonaventure
(Distribué en région métropolitaine seulement)

Actualités

Adolescents ordinaires ou monstres ?

Au moins un des cinq accusés du meurtre crapuleux d'une octogénaire connaissait la victime

MARTHA GAGNON

« Des enfants ou des monstres ? » C'est la question que se posait un couple de retraités en quittant la salle d'audience hier après la comparution des cinq adolescents, de 13 à 15 ans, accusés de l'horrible meurtre de Pearl Rushford-Lamarre, 81 ans, de Chambly.

Devant leurs parents visiblement médusés et une salle bondée, les jeunes ont défilé, à tour de rôle, certains ayant l'allure de gamins. Rien dans leur apparence qui puisse laisser soupçonner une attitude rebelle et violente. Cheveux très courts, épaules voûtées et tenue sportive, ils n'ont manifesté aucune réaction devant le tribunal, cherchant un visage familier dans la salle. Même les avocats semblaient étonnés de constater que leurs clients paraissent encore plus jeunes que leur âge.

Tous sont accusés de meurtre et de complot. À cela s'ajoutent, dans certains cas, des accusations de vol qualifié, de possession d'armes et de complicité après le fait. Il semble qu'un ou deux des jeunes connaissent bien la victime qui a été tuée de plusieurs coups de couteaux dans sa résidence, lundi après-midi. Le vol serait le motif.

Un seul des accusés, celui de 13 ans, a enregistré un plaidoyer de non-culpabilité. Le juge, Constant Cordeau, a précisé que, contrairement aux autres plus âgés, il ne pouvait être déféré devant le tribunal des adultes. L'enquête sous caution a été fixée pour la forme au 27 septembre.

Les procureurs de la Couronne, Jacques Diamant et René De Repentigny, analyseront les dossiers des quatre autres adolescents, dont trois sont âgés de 15 ans et un de 14 ans, pour déterminer s'il y a lieu de présenter une demande de renvoi afin qu'ils soient jugés devant le tribunal des adultes. Plusieurs critères, dont le profil psychologique du jeune, son milieu familial, ses possibilités de réhabilitation et les antécédents, doivent être pris en considération.

Les avocats de la défense de ces quatre adolescents ont reporté les plaidoyers de leurs clients, ainsi que l'enquête sur mise en liberté, à des dates ultérieures en septembre et octobre. Ils préfèrent attendre de connaître les intentions de la poursuite quant à la suite du processus judiciaire. L'un d'eux a cependant demandé une évaluation psychiatrique afin de savoir si le jeune souffre de troubles mentaux et s'il est apte à subir son procès.

Après une analyse plus approfondie, les accusations pourraient être modifiées, selon des avocats de la défense. « Le degré de gra-



Pearl Rushford-Lamarre, 81 ans, connaissait vraisemblablement au moins un de ses cinq présumés assassins. L'octogénaire a été tuée dans sa maison, au 2425, rue Bourgogne, à Chambly.

de n'est pas le même pour chaque accusé, a expliqué Me Harold Gagnon. Mon client n'était pas armé et n'a pas poignardé la dame. Chaque cas devra être réévalué. »

Trois des jeunes auraient été armés. Est-ce que ces jeunes avaient un plan commun et un rôle précis ? Quel était le leader ? Est-ce qu'il y a eu un effet d'entraînement ? Voilà quelques-unes des interrogations qui sont posées.

Réactions de colère et d'incompréhension

La nature du crime et le jeune âge des accusés ont suscité de nombreuses réactions dans le public, allant de la colère à l'incompréhension en passant par la peur.

Pierre Poupard, coordonnateur de l'institut universitaire des centres jeunesse de Montréal, affirme que c'est la pointe de l'iceberg.

« On voit là ce qu'on ignore tous les jours », a-t-il expliqué au cours d'une entre-

vue, hier. Selon lui, « il y a de plus en plus de manifestations de violence chez les jeunes. Le taxage en est un exemple. C'est inquiétant de voir au primaire des élèves qui en obligent d'autres à leur donner de l'argent pour pouvoir manger en paix. Si on ne met pas fin à ça immédiatement, ils deviendront de vrais délinquants. »

Il ajoute que les crimes contre les biens ont diminué par rapport aux crimes contre la personne chez les jeunes. « On a l'impression que la personne humaine n'a plus une grande valeur pour certains. On commet des crimes pour bien peu de choses. La violence gratuite augmente. »

Selon M. Poupard, le meurtre crapuleux dont les cinq adolescents sont accusés doit

nous alerter. « Ce drame nous interpelle individuellement et socialement, dit-il. C'est un signal. Les jeunes sont bombardés de stimuli de violence. Notre société de consommation privilégie le paraître plus que l'être. Ce sont peut-être des clichés, mais il faut s'attarder à ces questions. On a raison d'être horrifiés et inquiets à la suite de ce qui vient de se produire. Il n'y a pas de tels drames chaque jour, mais la violence, elle, est présente sous différentes formes. Et on ne doit pas l'ignorer. »

D'après le psychiatre Louis Morissette, de l'institut Pinel, le nombre des adolescents accusés de meurtre est demeuré stable au Canada depuis de nombreuses années.

L'affrontement entre Québec et les flics de la SQ semble inévitable

MARTIN PELCHAT
du bureau de La Presse, QUÉBEC

L'affrontement semble maintenant inévitable entre le gouvernement et les policiers de la Sûreté du Québec, une semaine après la rupture des négociations par l'Association des policiers provinciaux.

Selon les renseignements obtenus par La Presse, l'APPQ consulte actuellement ses instances afin de mettre en oeuvre des moyens de pression qui s'inspireraient de la stratégie de la grève du zèle. Ces mesures devraient être annoncées au cours des prochaines heures.

Le syndicat a quitté la table de négociations jeudi dernier après que les représentants patronaux eurent confirmé le refus du gouvernement de consentir au rattrapage salarial de près de 7 % qui mettrait les policiers de la SQ sur le même pied que ceux de la CUM. L'APPQ faisait de ce rattrapage une condition à la poursuite des pourparlers sur le renouvellement de la convention collective. Les policiers réclament, en plus de ce 7 %, une augmentation de 7,5 % étalée sur

trois ans. Le gouvernement offre pour sa part 5 %, comme aux autres syndiqués de la fonction publique.

La Presse a tenté en vain hier de joindre le président de l'APPQ, Tony Cannavino. Du côté patronal, on confirme que les pourparlers n'ont pas repris depuis que les négociateurs syndicaux ont quitté la table en colère, jeudi dernier.

L'APPQ affirme que le gouvernement s'était engagé à négocier un rattrapage salarial dans une lettre d'entente de septembre 1996. Cette lettre avait été rédigée après que les policiers de la SQ eurent appris que leurs confrères de la CUM obtenaient des augmentations salariales. Les agents de la SQ venaient alors de s'astreindre à l'effort de 6 % réclamé par le gouvernement aux employés de l'État.

« Il y avait un engagement d'examiner, non pas un engagement de résultats », disait de son côté hier le porte-parole du Conseil du Trésor dans le dossier des négociations du secteur public, Jacques Wilkins.

La convention collective des 3750 policiers de la SQ est échue depuis juin 1998.

La police saisit de la mari

La Presse

Les enquêteurs de l'escouade du crime organisée de la région nord de la Sûreté du Québec sont intervenus depuis le début de la semaine dans trois endroits où ils ont saisi des stupéfiants en plus de procéder à des arrestations.

Lundi, avec leurs collègues de Sainte-Adèle, ils se sont présentés dans un motel désaffecté du boulevard Sainte-Adèle où ils ont saisi 551 plants de cannabis en séchage et 14 kilos de cannabis en vrac.

Jeunes arrêtés après la découverte d'une bombe

Presse Canadienne
GATINEAU

Trois élèves de Gatineau, dans l'Outaouais, ont été arrêtés hier à l'école secondaire de l'Érablière, après qu'une présumée bombe artisanale eut été retrouvée dans leur casier.

Ce sont des agents de sécurité de l'école secondaire qui ont fait cette découverte, peu avant 13 h 30, mettant immédiatement la main sur les présumés propriétaires de l'engin avant de contacter la police de Gatineau.

Après enquête, les agents ont arrêté un troisième adolescent.

Puis, avec des policiers de la régie intermunicipale de la Rivière-du-Nord, ils ont fait irruption dans une résidence de la rue Monte-Pente, à Prévost, où ils ont trouvé 454 plants et 34 kilos de cannabis en vrac. Cinq hommes de trouvaient sur place.

Mardi, à Sainte-Émélie-de-l'Énergie, dans Lanaudière, les agents de la SQ ont arrêté un Montréalais et un Sherbrookois et saisi 1200 plants et trois kilos de cannabis en vrac en plus d'une petite quantité de haschisch.

Également dépêchés sur les lieux, des artificiers de la Gendarmerie royale du Canada ont pris possession de l'engin, duquel sortait une mèche.

Les experts en explosifs de la GRC procéderont sous peu à des analyses, question d'établir s'il s'agit d'une véritable bombe.

Si l'engin est bel et bien explosif, des accusations pourraient être portées contre deux adolescents de 15 ans et un autre de 16 ans.

Jugeant que la présumée bombe ne posait pas de danger immédiat, les artificiers n'ont pas procédé à l'évacuation de l'école afin d'éviter la panique.



PHOTOS RÉMI LEMÉE, La Presse ©

Selon un expert, c'est la pointe de l'iceberg : « On voit là ce qu'on ignore tous les jours. »

PRIME BEAUTÉ DE 8 PRODUITS

Recevez une prime de 8 articles avec tout achat de 30 \$ ou plus de produits Elizabeth Arden

- Ceramide Extrême Complexe Jeunesse, 7 capsules
- Ceramide Contour des Yeux Complexe Jeunesse, 7 capsules
- Ceramide Lift Affermisseur Intense en Lotion, 7 ml
- Crème Nettoyante, 50 ml
- 2 Rouges à lèvres Exceptionnel
- Crayon pour les yeux
- Eau de toilette 5th avenue, 1 ml.

Une prime par personne. Offre valide jusqu'au 10 octobre 1999, ou jusqu'à épuisement des stocks.

Offert à Brossard et à Ste-Foy.

Elizabeth Arden

Découvrez EyeWish GRATUITEMENT

Avec tout achat de 65 \$ ou plus de produits Elizabeth Arden, obtenez gratuitement un flacon de crème EyeWish, 15 ml, une valeur de 49,50 \$.

Offre valide jusqu'au 10 octobre 1999, ou jusqu'à épuisement des stocks.

AUTOMNE 1999

MAIL CHAMPLAIN (450) 672-4537

CARREFOUR LAYAL (450) 682-4537

PLACE STE-FOY (418) 652-4537

www.lesailles.com

Je me fais plaisir



Plusieurs centaines d'élèves se sont réunis devant l'école secondaire Lucien-Pagé, au coin du boulevard Saint-Laurent et de la rue Jarry, où un long face-à-face avec les membres du SPCUM a eu lieu en début d'après-midi.

PHOTOS ROBERT MAILLOUX, La Presse ©

Les débrayages tournent au vinaigre

MARC THIBODEAU

Les débrayages spontanés menés par les élèves en réaction au boycott des activités parascolaires par les enseignants ont tourné au vinaigre hier dans la métropole, le Service de police de la Communauté urbaine de Montréal (SPCUM) ayant dû procéder à l'arrestation d'une quarantaine d'élèves.

La Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE), qui avait convoqué une réunion « extraordinaire » des membres de son conseil fédéral à Mirabel pour faire le point sur l'impact du boycott, annonçait parallèlement qu'elle maintenait le cap même si elle est « très préoccupée » par la sécurité des élèves.

La présidente de la FSE, Johanne Fortier, a expliqué qu'il était normal que les moyens de pression utilisés par les enseignants pour faire valoir leurs revendications aient « des conséquences ».

Elle a invité encore une fois les jeunes à demeurer en classe en soulignant que des sanctions étaient prévues pour ceux qui s'absentent sans raison valable.

Mme Fortier souhaite que les élèves canalisent leur insatisfaction en écrivant des lettres aux députés ou en signant des pétitions à l'encontre du gouvernement, qui, dit-elle, est le véritable responsable de la situation actuelle.

« Il suffirait que le gouvernement reconnaisse la durée réelle de nos tâches de travail pour régler le problème », note Mme Fortier. Elle convient que la résolution de cette question n'a rien de simple puisqu'il s'agit du cœur du litige oppo-

sant les enseignants et le gouvernement dans le dossier de l'équité salariale.

Selon le SPCUM, ce sont des élèves des polyvalentes Jeanne-Mance et Père-Marquette qui ont d'abord semé la pagaille en matinée en cheminant jusqu'à l'école secondaire Lucien-Pagé, au coin du boulevard Saint-Laurent et de la rue Jarry, après avoir fait mine de se diriger vers le pont Jacques-Cartier, où des policiers étaient sur le qui-vive.

« Ils ont brisé des vitres de voitures, de commerces et de résidences en marchant. Plusieurs projectiles ont été lancés sur des agents », a expliqué un porte-parole du SPCUM, Stéphane Banffi.

Les jeunes, à l'issue d'un long face-à-face avec les policiers en face de la polyvalente Lucien-Pagé, se sont dispersés. Un groupe d'élèves qui s'est réfugié dans le parc Jarry a refusé par la suite de se dissoudre. Au moins 36 jeunes — des mineurs à une exception près — ont alors été arrêtés, expliquait hier M. Banffi. Des accusa-

tions d'attroupement illégal et de méfait seront notamment portées.

Près d'un millier d'élèves ont par ailleurs tenté en matinée de bloquer tour à tour la circulation sur les autoroutes 20 et 40. Jean-Guy Goulet, directeur adjoint de la Sûreté municipale de Vaudreuil-Dorion, a indiqué qu'ils avaient été refoulés vers leur établissement après avoir brièvement perturbé la circulation.

Des centaines d'élèves de la polyvalente Curé-Mercure, à Sainte-Jovite, ont aussi débrayé en matinée. Selon le directeur de la sûreté municipale, Pierre Bernaquez, ils souhaitaient bloquer la route 117, mais les policiers ont pu les refouler vers le centre-ville avec l'aide de la Sûreté du Québec. Les élèves manifestaient pour la troisième fois en moins d'une semaine.

À Longueuil, quelques centaines de jeunes se sont par ailleurs réunis devant l'école pendant quelques heures. Un noyau dur d'une cinquantaine d'élèves s'est réfugié temporairement dans la cafétéria de l'école.



À gauche, des employés s'affairent à ramasser les débris de la vitrine d'une pharmacie de la rue Jarry, fracassée lors du passage des jeunes, tandis qu'à droite, une boîte à lettres renversée témoigne de leur passage.



Cégeps: les profs perturbent la machine

CLAUDE-V. MARSOLAIS

Les enseignants de cégep ont commencé hier à perturber le fonctionnement administratif de leur collège en occupant soit les bureaux de la direction, soit d'autres bureaux administratifs afin de faire pression sur les représentants patronaux à la table de négociation pour que l'on aborde les vrais problèmes.

Ces actions doivent se poursuivre aujourd'hui et demain dans les 34 collèges représentés par des syndicats affiliés à la FNEEQ-CSN.

La porte-parole de la Fédération des cégeps, Viviane Fiedos, a indiqué que 11 collèges avaient été affectés par les actions syndicales hier. Dans la plupart des cas, les enseignants se sont contentés d'occuper les locaux administratifs une heure ou deux le matin ou le midi et dans une minorité de collèges, l'action syndicale a duré toute la journée.

Les services aux étudiants n'ont pas été touchés et les cours ont été donnés normalement.

Le président de cette fédération, Pierre Patry, qui participait hier à une occupation au collège de Baie-Comeau, a indiqué que les négociations piétinaient sur les principaux enjeux importants tels la précarité de l'emploi, la reconnaissance de l'expertise professionnelle, l'ajout des ressources et la récupération salariale de 3,57 % effectuée par le gouvernement il y a deux ans.

« Les représentants patronaux à la table de négociation ne nous parlent que de décentralisation et d'abolition du plancher d'emplois alors que le gouvernement Bouchard a réalisé son objectif de déficit zéro, un an avant terme », clame-t-il.

M. Patry soutient que le réseau collégial a absolument besoin de 600 nouveaux professeurs dont 400 pour des tâches d'encadrement afin de répondre aux nouvelles réalités du programme d'enseignement. De plus, il estime que le corps enseignant est tout à fait justifié de récupérer les deux semaines non payées consenties en 1996.

La FNEEQ, qui représente 14 000 des 20 000 enseignants du secteur, se dit satisfaite du calendrier de négociations qui prévoit deux jours et demi de discussions par semaine. Elle compte amplifier les moyens de pression s'il n'y a pas de déblocage significatif à la table de négociation.

EXPORTATION - INTERNET - COMMERCE ÉLECTRONIQUE

Trois jours pour profiter de la plus grande période de prospérité de l'histoire!

2
DERNIERS JOURS

Cap sur LE NOUVEAU MONDE

SALON LE NOUVEAU MONDE DES AFFAIRES

Les 22, 23 et 24 septembre 1999

PLACE BONAVENTURE-MONTRÉAL

mercredi et jeudi: 10 h à 21 h, vendredi: 10 h à 18 h



Venez vite chercher les outils et les stratégies qui propulseront votre entreprise dans le futur! **Commerce électronique, marketing sur Internet, financement...** tout est là, sous le même toit, durant trois jours! **300 exposants** et consultants spécialisés vous ouvrent les portes du Nouveau Monde des Affaires.

Entrez... et faites le plein d'idées neuves avant de partir à la conquête de nouveaux marchés, ici et à l'étranger.

● Rencontrez des délégations de **25 pays**.
● Visitez les **zones franches** de Cuba, Lomé, Dubaï et Battle Creek, USA ● Dénichez des **produits à fort potentiel** dans la vitrine des Nouveaux Exportateurs ● Voyez le **nouveau Pavillon de New York!**

Le Salon vous offre un accès unique — et ultra-rapide! — à une information pointue. C'est votre rendez-vous avec la prospérité. Soyez-y!



300 EXPOSANTS
100 CONFÉRENCES

www.lemondedesaffaires.com

Québec

Canada

MARTIN

UNNET

LES AFFAIRES

Une histoire sans intérêt

J'écouterai la dame et franchement, je trouvais son histoire sans intérêt. Surtout que c'est le genre de bonne femme qui parle, qui parle...

Le genre qui ouvre des parenthèses sans arrêt et ne les referme jamais... son amie avait deux petits chiens mais au motel on ne prenait pas les chiens. Rien à voir avec son histoire, les chiens. Et il pleuvait tellement que les essuie-glaces ne fournissaient pas. Les essuie-glaces non plus, rien à voir.

Madame ! S'il vous plaît ! Revenons à votre problème d'immigration.

Parce que c'est une histoire d'immigration.

Mme Alexandra Pottinger a 57 ans. Elle est française. Depuis 1995, elle vit pratiquement toute l'année au Québec. Elle va faire un tour en France de temps en temps, quand elle revient, pas de problème, on lui retape son passeport pour six mois. L'an dernier, par exemple, elle est partie en juillet, revenue en août, repartie en octobre, revenue en décembre, repartie en janvier, revenue en mars.

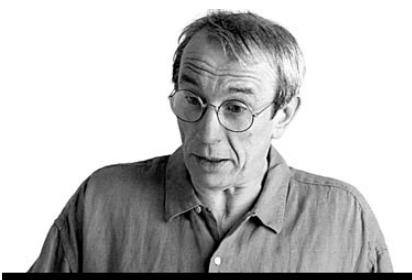
Elle se plaît chez nous bien sûr, mais la vraie raison de ses séjours ici, c'est d'être près de son fils et sa bru, immigrants reçus et leurs deux petites filles. La bru est tombée gravement malade, une forme virulente de sclérose en plaques, et Mme Pottinger aide beaucoup à la maison, s'occupe des petites et tout.

Puisqu'elle passe plus de temps ici que chez elle, Mme Pottinger a vendu sa maison sur la Côte d'Azur et en mars dernier, s'est acheté un condo à Rosemère. Elle vit rela-

ivement confortablement de ses rentes, ne demande rien à personne, quand elle est malade — une pneumonie l'année dernière — elle va se faire soigner gratuitement en France. Je veux dire — même si la précision manque d'élégance, et dieu sait que l'élégance n'est pas notre première vertu nationale — je veux dire que Mme Pottinger ne coûte rien au contribuable canadien. Là, vous voilà rassurés.

Immigré ? Pour des raisons qui la regardent, elle refuse de passer par le parrainage de son fils. Elle a fait une demande « normale » d'immigration qui traîne d'autant plus qu'elle s'est fait voler ses papiers, son passeport, le passeport ça va, on lui en a remis un nouveau, mais les autres paperasses, les certificats de naissance, de mariage, de divorce, les diplômes, ça prend des siècles pour s'en faire refaire des copies.

Bref, son permis de séjour expirait fin juillet et pour la première fois en quatre ans, elle a oublié. Elle était persuadée d'être revenue au Canada en mai, mais c'était en mars. Elle a appelé à Citoyenneté et Immigration Canada où une jeune femme l'a aimablement rassurée. Pas de panique madame, on n'est pas des sauvages, on ne vous expulsera pas, passez à nos bureaux, ou si vous allez aux États-Unis prochainement, en revenant, l'officier vous donnera une extension, peut-être pas de six mois, mais assez longue pour vous



Pierre
FOGLIA

tout, au restaurant non plus ils ne voulaient pas de chiens... »

Madame ! MADAME !

Donc vous n'êtes pas allées dans le Maine balayé par Floyd. Vous avez repassé la frontière le lendemain à Lacolle et là... Et là rien. On leur a fait signe de passer. « Ben alors ? a lancé la voisine à l'officier des douanes, vous n'étampiez pas le passeport de mon amie française ? »

Puisqu'elles y tenaient, l'officier les a envoyées à l'intérieur du bâtiment, où elles ont passé six heures. Mme Pottinger a été interrogée par l'agent matricule 1168 qui, au bout de six heures de tracasseries, est revenue lui faire signer une formule de départ volontaire : « Vous signez ou je vous fait expulser tout de suite », a-t-elle menacé.

Mme Pottinger a signé. Elle doit quitter le Canada au plus tard le 8 octobre. Elle ne pourra pas revenir au Canada, même pas en touriste. Elle est accusée de deux crimes :

1 - N'avoir pas respecté les délais de son permis de séjour.

2 - Avoir effectué un travail non rétribué pendant son séjour.

Ayant entendu à la radio que le centre de soins prolongés Drapeau-Deschambault de Rosemère, juste à côté de chez elle, cherchait des bénévoles, et ne sachant pas que le bénévolat est un crime grave au Canada puni d'expulsion, Mme Pottinger s'est criminellement portée volontaire pour aller faire chanter et danser, tous les samedis après-midi, les vieux Alzheimer du centre.

Je vous disais en commençant que c'était une histoire sans intérêt, je voulais dire sans intérêt avec un « I » majuscule comme dans Information ou Immigration. Ce n'est pas une histoire qui questionne les politiques d'immigration du Canada. C'est une histoire de petite merdouille qui n'aurait jamais dû se retrouver dans les colonnes d'un journal. Quelqu'un aurait dû la régler, bien avant.

En trois coups de téléphone. Un au médecin qui soigne la bru de Mme Pottinger. Est-ce vrai qu'elle souffre de sclérose en plaques ?

Un autre à Mme Jocelyne Trudel, directrice du service de bénévolat et des loisirs au centre de soins longue durée Drapeau-Deschambault. Est-ce vrai que Mme Pottinger fait du bénévolat chez vous et qu'elle est payée en sourires ?

Un troisième aux institutions financières gardiennes des biens de Mme Pottinger : est-ce vrai qu'elle a suffisamment de ressources pour se suffire à elle-même ?

Trois coups de téléphone.

Et l'affaire est réglée.

Le rapport Arpin fait des heureux et des malheureux

JEAN-FRANÇOIS BÉGIN

Même si les médecins spécialistes lui réservent un accueil enthousiaste, le rapport Arpin laisse sur leur faim plusieurs autres acteurs importants du réseau de la santé, quand il ne les déçoit pas carrément.

Le porte-parole de la Fédération des médecins spécialistes du Québec, le Dr Jean Simard — lui-même actionnaire de la polyclinique Concorde, à Laval — ne cachait pas sa satisfaction, hier, les spécialistes souhaitaient depuis longtemps un accroissement du rôle des cliniques privées. « Sur cette question, ça reprend presque mot pour mot ce que nous disions dans le mémoire que nous avions présenté au comité Arpin », a-t-il dit.

Selon lui, l'hôpital est « un plateau technique sophistiqué et dispendieux », où « le coût de revient est trop grand pour des interventions mineures qu'on peut faire en clinique privée ». Dans certaines

spécialités, comme la radiologie, les cliniques occupent déjà une place prépondérante, et rien, juge-t-il, ne les empêcheraient de faire de même pour les tests diagnostiques ou les chirurgies d'un jour, à meilleur coût que les établissements publics.

Avocat de longue date des partenariats public-privé, le président du Collège des médecins, le Dr Yves Lamontagne, est d'accord pour dire qu'avec le vieillissement de la population, l'alourdissement des pathologies et le développement des technologies de la santé, le réseau public ne pourra plus assumer toutes les responsabilités financières. « Mais il faut structurer

ça, mettre des balises et s'assurer que le privé va travailler conjointement avec le public », dit-il.

Le cheval de Troie du privé

Comme on pouvait s'y attendre, les représentants des travailleurs et des organismes sociaux se sont montrés particulièrement critiques. « Il y a un paradoxe dans le rapport : on dit non à la privatisation, mais en même temps, on dit oui au privé », a commenté Marie Pelchat, porte-parole de la Coalition Solidarité Santé, un regroupement comprenant notamment les trois centrales syndicales et la Fédération des infirmières du Québec.

Si elle se réjouit que le groupe de travail ait fermé la porte à un système médico-hospitalier parallèle, Mme Pelchat n'en qualifie pas moins le rapport de « cheval de Troie ». Elle se demande qui « va accepter que nos impôts servent à rentabiliser des cliniques privées qui doivent faire des profits et ont des frais de gestion plus élevés ».

Même genre de réaction de la part du président de la CSN, Marc Laviolette, qui s'interroge sur l'imputabilité des cliniques. Contraire-

ment aux hôpitaux, note-t-il, elles sont redevables à leurs actionnaires plutôt qu'au public. « Et ce qui nous inquiète énormément, c'est que tout le développement de nouveaux services attribuable au vieillissement de la population, comme les soins à domicile ou l'hébergement des personnes âgées, serait confié au privé », dit-il.

Trop vague pour Claude Castonguay

L'ancien ministre de la Santé, Claude Castonguay, qui a récemment multiplié les interventions médiatiques en faveur d'un accroissement du rôle des cliniques médicales, juge pour sa part qu'il s'agit d'un rapport « prudent ». Comme d'autres, il déplore toutefois avec insistance le flou qui baigne certaines recommandations. « Le rapport

est très vague quant à la mission, à la composition et au financement des cliniques », souligne-t-il, ajoutant qu'il aurait voulu voir des suggestions plus précises sur l'encadrement qui leur serait imposé.

Il aurait aussi souhaité que le comité Arpin, compte tenu du débat en cours devant les tribunaux sur la pertinence de créer un système de santé privé parallèle, pousse plus loin la discussion sur ce sujet. Les médecins spécialistes sont d'accord avec lui. « Je trouve ça dommage qu'ils aient rejeté ça du revers de la main : il y a à peu près trois pays dans le monde où il n'y a pas de système parallèle », a dit le Dr Simard.

Ce dernier déplore aussi que le comité rejette l'utilisation de la « capacité excédentaire » des hôpitaux pour offrir des services médicaux à des résidents étrangers. « On perd une belle occasion d'affaires », a-t-il dit.

L'Association des hôpitaux du Québec et la Fédération des médecins omnipraticiens réservent leurs commentaires pour plus tard.

Les points saillants

- Le système de santé québécois n'est pas en voie de se privatiser : la hausse de contribution du privé, soit 30 % des dépenses totales en santé, n'est due qu'au ralentissement des dépenses publiques dans les dernières années.
- Le réseau de la santé ne devrait pas être privatisé : Québec devrait limiter la création de services de santé privés parallèles. Mais comme ses ressources sont limitées, l'État devrait permettre une implication balisée du privé dans certains secteurs.
- Le réseau des CLSC ne fonctionne pas dans les grands centres urbains. Il devrait être relégué en région et remplacé, dans les gran-

des villes, par un réseau de cliniques affiliées aux hôpitaux, qui feraient des chirurgies d'un jour.

- Le gouvernement devrait acheter davantage de places dans les centres d'hébergement privés pour les personnes âgées plutôt que de construire de nouveaux centres d'accueil publics.

- La formule de financement des hôpitaux devrait être revue : on devrait davantage tenir compte de la lourdeur des cas qu'ils soignent.

- Le mode de rémunération des médecins devrait être modifié pour tenir compte des exigences de certaines spécialités, ainsi que de la nouvelle réalité des équipes multidisciplinaires.

La thèse du Dr Chaoulli prend du plomb dans l'aile

JEAN-FRANÇOIS BÉGIN

Un système public de santé à payeur unique et à gestion publique est lourd et n'obéit pas toujours à la logique, mais il demeure la meilleure garantie d'équité pour les malades.

C'est en substance ce qu'a indiqué hier en Cour supérieure le premier témoin du gouvernement dans la cause du Dr Jacques Chaoulli, le Dr Howard Bergman, qui poursuivait son témoignage pour la deuxième journée.

Selon le Dr Bergman, de la faculté de médecine de l'Université McGill, la littérature scientifique démontre que l'instauration d'un système privé parallèle n'améliore pas la qualité des soins et affaiblit le réseau public, en plus de rendre plus ardu le contrôle des coûts. Mais surtout, il est faux de prétendre qu'un tel système garantit une meilleure accessibilité.

« L'amélioration de l'accès grâce au privé est en bonne partie une illusion, du moins après un certain temps, parce que le privé doit contrôler ses coûts, souvent de façon encore plus brutale que le public », a-t-il dit. Aux États-Unis, par exemple, des médecins de première ligne qui restreignent le nombre de patients référés à des spécialistes reçoivent des primes de la part des HMO (Health Maintenance Organizations). « C'est un mythe de croire que si j'ai une assurance pri-

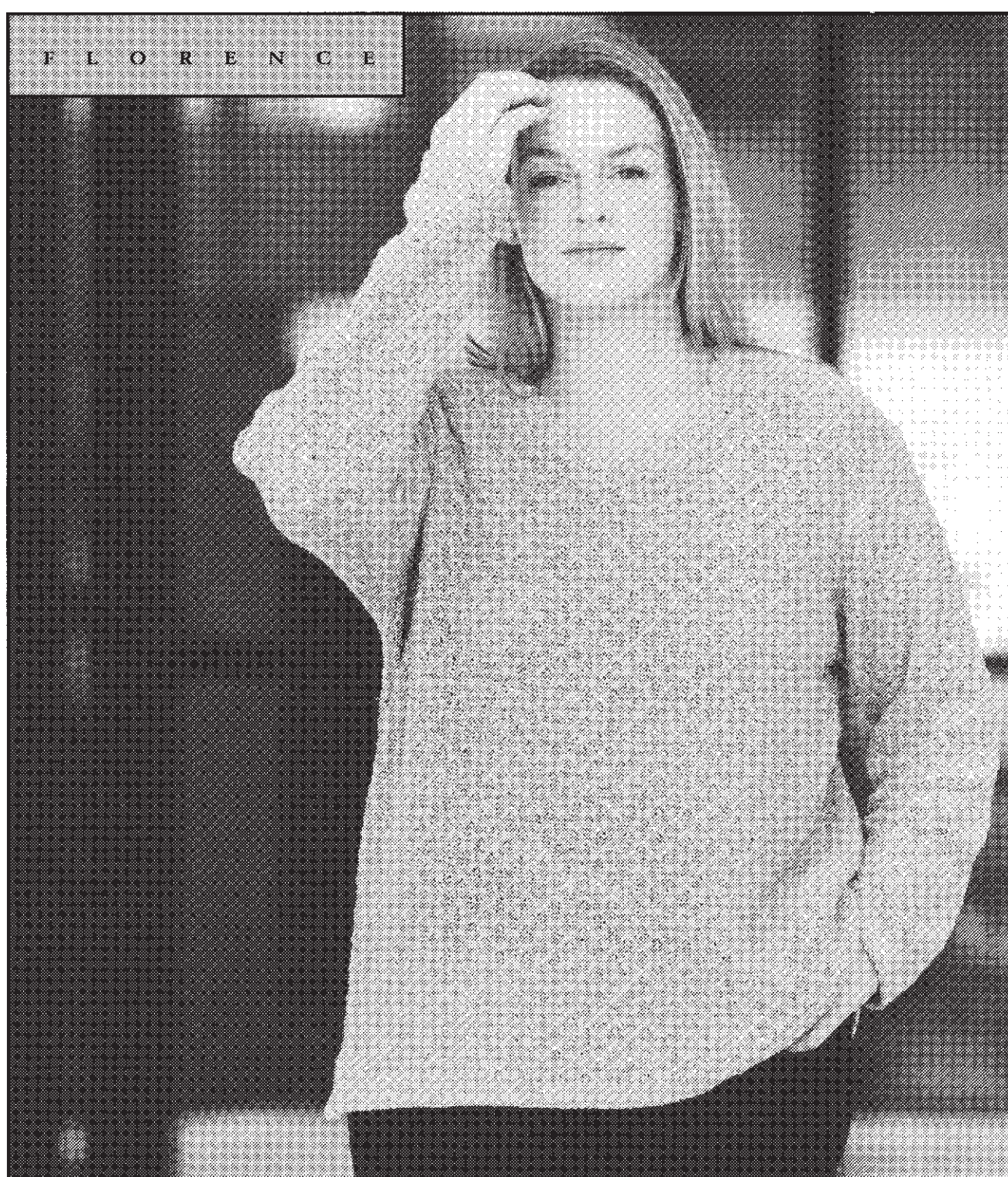
vée, je vais avoir ce que je veux, quand je le veux », a dit le médecin.

En contre-interrogatoire, le Dr Bergman, souvent de manière humoristique, a défendu pied à pied le système public actuel, bien qu'il ait reconnu que celui-ci a parfois « des problèmes de logique » et présente certaines faiblesses, dont le fait qu'une forme de médecine à deux vitesses existe déjà pour les soins dentaires ou la physiothérapie, par exemple.

« Quand une personne âgée est hospitalisée dans un hôpital universitaire et peut y recevoir de la physiothérapie gratuite, c'est un incitatif à la garder à l'hôpital même si elle coûte de 300 à 500 \$ par jour, parce qu'à l'extérieur, la physiothérapie n'est pas assurée », a-t-il reconnu.

Mais plutôt que de tout confier au privé, il y aurait lieu de réallouer les ressources financières vers la communauté, ce qui libérerait des lits et permettrait de traiter la personne dans un milieu plus adéquat médicalement, humainement et financièrement.

« Réinjecter de l'argent dans le système n'est pas nécessairement la solution. Ma préoccupation, c'est plutôt de regarder l'organisation du système et de voir comment on répartit les ressources », a-t-il déclaré, plaidant pour une plus grande efficacité.



la maison
simons

QUÉBEC PLACE STE-FOY • GALERIES DE LA CAPITALE • VIEUX-QUÉBEC
MONTREAL 977 RUE STE-CATHERINE OUEST SHERBROOKE CARREFOUR DE L'ESTRIE

Le pull
tricot soie et lin 99.⁹⁵

Superbe texture alvéolée pour un pull hypersouple et confortable. Forme tunique, encolure V à bord festonné. Couleur de sable chiné. Tailles IX, 2X, 3X.

Île de Montréal

L'EXPRESS
DU MATIN

Languette de canette transformée en clé

■ Deux gardiens du palais de justice de Montréal ont réussi, hier matin, à mettre la main au collet d'un détenu qui avait réussi à enlever ses menottes en arrivant devant la clinique L'Actuel, boulevard de Maisonneuve. Patrick Tremblay, 32 ans, a raconté par la suite à des gardiens du centre de détention de Rivière-des-Prairies qu'il avait réussi à se faire une clé avec la languette qui sert à ouvrir les canettes de boissons gazeuses. Tremblay avait un rendez-vous à la clinique et ce sont des agents de la paix du palais de justice qui ont été chargés de l'y conduire. Après avoir stationné leur véhicule le long du trottoir, les deux agents, dont l'un était armé, ont ouvert la portière pour laisser descendre leur passager. C'est alors qu'ils ont constaté qu'il n'avait plus de menottes. Ils ont réussi à le maîtriser avant qu'il ne prenne la fuite. C'est la deuxième fois en trois mois qu'un détenu tente de prendre la fuite alors qu'il est conduit à cette clinique. Le vice-président du Syndicat des agents de la paix, Daniel Legault, considère que les gardiens qui vont à cette clinique escorter des détenus ne sont pas assez protégés.

Quebecor: enquête demandée

■ La Fédération nationale des communications (CSN), qui représente le Syndicat des travailleurs de l'information du *Journal de Montréal* (STIJM) et les syndicats de TQS, presse le Comité de surveillance d'enquêter relativement aux faits dénoncés par le STIJM. La FNC estime que les faits rapportés hier dans *La Presse*, sont troublants. Quebecor, selon les informations révélées par le syndicat, contrevient aux engagements pris devant le CRTC et dans son propre code de déontologie. Dans ce code, TQS, propriété de Quebecor, affirme reconnaître l'importance de préserver une diversité de voix médiatiques et s'engage à assurer l'indépendance éditoriale de TQS vis-à-vis des journaux publiés par Communications Quebecor, notamment le *Journal de Montréal*. La FNC tient à rappeler que la décision du CRTC du 22 août 1997 relative à l'acquisition de TQS par Quebecor était formelle et contraignait Quebecor à respecter ses engagements visant à protéger l'indépendance et l'étalement des salles de nouvelles de Quebecor et de TQS.

Campus Longueuil

■ L'Université de Montréal a inauguré hier son Campus Longueuil. Présente en Montérégie depuis plus de 20 ans, entre autre par sa Faculté de médecine vétérinaire établie à Saint-Hyacinthe, l'Université ouvre son Campus Longueuil en offrant 17 cours issus de 12 programmes de la Faculté de l'éducation permanente. Le nombre d'inscriptions s'élève à près de 500; Robert Leroux, doyen de la faculté de l'éducation permanente, a indiqué que deux programmes additionnels seront offerts en janvier. Le Campus Longueuil de l'Université de Montréal est installé au Complexe Saint-Charles, où l'Université de Sherbrooke et l'UQAM ont aussi leurs locaux.

Poursuites à haute vitesse

■ Les poursuites à haute vitesse de la police ont fait les manchettes récemment parce que plusieurs d'entre elles se sont terminées tragiquement. L'institut Gallup a demandé aux Canadiens si ces poursuites pouvaient être permises dans certaines circonstances. Soixante-cinq pour cent d'entre eux croient que oui, tandis que 30 % pensent le contraire. Cinq pour cent n'ont pas d'opinion sur la question. Les trois quarts des résidents de la Colombie-Britannique pensent que la police peut s'engager dans des poursuites à haute vitesse dans certaines circonstances. Soixante-six pour cent des résidents des Prairies sont d'accord, tout comme 64 % des Ontariens, 63 % des Québécois et 59 % des résidents des Maritimes. Parmi ceux qui sont d'accord, 30 % disent qu'une poursuite serait acceptable lorsque la police est aux trousses d'un individu soupçonné de meurtre. Elle pourrait aussi être indiquée pour un criminel recherché (24 %), des conducteurs imprudents ou en état d'ébriété (17 %) ou quiconque impliqué dans un vol de banque (17 %). Les Canadiens sont plus divisés quant au risque associé à une telle poursuite. Ainsi, 52 % croient que les risques ont plus d'importance que le fait de capturer un suspect. Quarante pour cent croient le contraire. La marge d'erreur de ce sondage, mené auprès de 1014 personnes de 18 ans et plus, entre le 13 et le 21 août derniers, est de 3,1 points de pourcentage.

Ogilvy Renault condamné à verser 300 000 \$ à une succession

Un associé « senior » du bureau d'avocats bien connu écorché par la Cour supérieure

YVES BOISVERT

Ogilvy Renault, le plus grand bureau d'avocats au Québec, vient d'être condamné à dédommager une famille à hauteur de 300 000 \$ pour la « faute lourde » d'un de ses associés, M^e Richard J.F. Bowie.

La juge Hélène Poulin, de la Cour supérieure, conclut que M^e Bowie a été très négligent et s'est placé en conflit d'intérêts dans une affaire de succession.

L'avocat de 35 ans d'expérience avait été désigné comme exécuteur testamentaire de M. Kenneth Marsden Ainley, mort en mai 1990. Le défunt laissait des actifs d'environ 450 000 \$ à neuf héritiers. M^e Bowie avait de très vastes pouvoirs et pouvait, sans permission, investir l'argent de la succession en attendant de la liquider.

C'est ce qu'il a fait le 30 avril 1991. Sans faire aucune vérification sérieuse, M^e Bowie a prêté 300 000 \$ de la succession à un avocat, Graham Nevin, qui trempe dans des affaires immobilières douteuses. Nevin, qui est maintenant ruiné et n'est plus membre du barreau, était un ami de M^e Bowie. L'avocat Bowie faisait également du travail juridique pour Nevin.

M^e Bowie avait donc toutes les informations à sa disposition, ou aurait pu les avoir facilement, pour voir que cet homme était en sérieuse difficulté financière: il était en défaut de paiement sur sa maison personnelle à Notre-Dame-de-Grâce, maison qui fut saisie en 1992.

M^e Bowie a prêté les 300 000 \$ sur la foi d'une promesse de Nevin voulant qu'il touche sous peu un million. L'emprunt était garanti par une hypothèque au taux de 18 % sur la résidence secondaire de Nevin, dans les Laurentides.

Mais voilà, il y avait déjà deux hypothèques totalisant 200 000 \$ sur cette propriété. Elle avait été acquise pour 275 000 \$ en 1989. Des évaluations peu sérieuses prétendaient qu'elle valait en 1991 plus de 700 000 \$, sans aucune preuve. M^e Bowie aurait dû s'en méfier.

Quoi qu'il en soit, Nevin n'a jamais remboursé et M^e Bowie a dû

faire part à la succession en 1992 de la perte sèche de 300 000 \$. La Banque de Montréal a saisi la résidence secondaire, qui fut vendue en justice pour... 180 000 \$. La succession n'a donc rien pu toucher et a poursuivi l'avocat et sa firme. Ogilvy Renault comme M^e Bowie ont nié toute responsabilité.

Il semble clair aux yeux de la juge que les liens professionnels et personnels unissant Bowie et Nevin ont fait en sorte que l'avocat a perdu tout sens critique. M^e Bowie avait fait la connaissance de Nevin en 1975, alors que Nevin était stagiaire au cabinet Martineau Walker, où travaillait à l'époque M^e Bowie. En 1989, M^e Bowie agit même comme président d'une société de Nevin et prête-nom de celui-ci dans des transactions. Une de ces transactions orchestrées par Nevin a « été faite en fraude des droits d'un tiers » qui tentait d'acquiescer un terrain.

Ces activités professionnelles faisaient en sorte, aux yeux de la succession, que M^e Bowie devait savoir que Nevin était un personnage dont il fallait se méfier, ayant été impliqué « dans des transactions immobilières douteuses ».

M^e Bowie, lui, se retranchait derrière le mandat écrit qu'on lui

avait donné, et qui le protégeait même de toute poursuite en cas de mauvais jugement ou de négligence.

La juge Poulin rappelle qu'une telle clause d'exonération de responsabilité n'a aucune valeur en cas de grossière négligence ou de faute lourde. Or, c'est le cas ici. M^e Bowie était un avocat expérimenté et connaissait bien le genre d'individu qu'est Nevin pour avoir incorporé plusieurs de ses sociétés et vu sa façon d'agir.

Sa faute est d'avoir prêté une somme aussi importante sans vérification, se sachant en conflit d'intérêts. Un avocat raisonnable de son expérience, dans les mêmes circonstances, n'aurait jamais prêté l'argent.

Quant à Ogilvy Renault, elle est responsable solidairement des dommages: le dossier de la succession était ouvert au bureau d'avocats et celui de Nevin aussi, d'ailleurs. Aux 300 000 \$ s'ajoutent les intérêts depuis six ans et les dépens.

M^e Bowie, qui peut inscrire un appel d'ici le 10 octobre, n'a pas appelé *La Presse* hier. Aucune plainte déontologique n'a été déposée au Barreau contre lui.



PHOTO PIERRE CÔTÉ, La Presse ©

« Ça a été dur au début. Mais maintenant, je me sens très bien », confie l'homme au « coeur mécanique », Maurice Dumont, qu'on voit ici en compagnie de sa femme, Marie-Andrée.

Une première québécoise: un « coeur mécanique » qui sauve des vies

RIMA ELKOURI

Un étrange tic-tac se fait entendre quand on s'approche de Maurice Dumont. Avec sa mine réjouie, sa chemise à carreaux et son sac porté en diagonale, l'homme de 51 ans a l'air d'un vacancier. En fait, ce patient de l'hôpital Royal Victoria est un survivant. L'insolite tic-tac est celui de son « coeur mécanique ». Et c'est sa vie, rien de moins, qu'il porte en bandoulière.

La petite merveille technologique, alimentée par des piles, a été implantée pour la première fois au Québec cet été par des chirurgiens du Centre universitaire de santé McGill (CUSM). Déjà utilisée en Europe depuis six ans et aux États-Unis depuis un an, la pompe cardiaque artificielle permet d'assurer la survie de patients risquant de mourir en attente de la greffe d'un coeur compatible.

Grâce à ce dispositif, la vie de deux patients de l'hôpital Royal Victoria qui souffraient d'insuffisance cardiaque en phase terminale a pu être sauvée, a déclaré fièrement le Dr Hugh Scott, directeur du CUSM, au cours d'une conférence de presse soulignant cette première québécoise.

Le système est introduit dans la paroi abdominale du patient, a expliqué le Dr Benoît de Varennes, directeur de la chirurgie cardiothoracique à l'hôpital Royal Victoria. Il est rattaché au ventricule gauche du coeur ainsi qu'à l'aorte ascendante. Un fil électrique relie le système à des piles pouvant tenir le coup de six à huit heures. Le patient peut aussi se brancher à une source de courant externe. Tout ce dont il a besoin pour activer son « coeur mécanique » repose dans un petit sac porté en bandoulière.

Grâce à la pompe qu'on lui a « installée » le 31 août, M. Dumont, qui souffre de cardiomyopathie ischémique depuis plusieurs années, pourra bientôt être réplacé sur la liste d'attente d'une transplantation cardiaque. « Ça va très bien maintenant », confie, tout sourire, l'homme originaire du Nouveau-Brunswick.

Il n'aurait pu en dire autant il y a quelques mois. Durant l'hiver, une hypertension pulmonaire a aggravé son cas. Son état s'est détérioré à un point tel qu'il fallait songer à une greffe coeur-poumon. Vu la rareté du groupe sanguin du patient et la pénurie d'organes, il aurait eu à attendre quelques années avant de recevoir une telle greffe. « Il n'aurait pas survécu », croit le Dr de Varennes.

En plus d'améliorer l'état de santé des patients et de leur permettre d'être autonomes, le sys-

tème d'assistance ventriculaire augmente les chances de succès d'une transplantation, car il permet de ranimer les autres organes. Plus de 1000 personnes dans le monde vivent grâce à cette pompe, en attendant leur transplantation. Deux patients ont pu garder leur coeur mécanique plus de trois ans. « Éventuellement, de telles pompes remplaceraient les transplantations cardiaques », a indiqué le Dr de Varennes.

Le bijou technologique a cependant un prix: 90 000 \$. Au CUSM, son implantation a été rendue possible grâce à un fonds privé de 400 000 \$. Le CUSM a demandé au ministère de la Santé de lui verser les sommes nécessaires pour que le programme puisse se poursuivre. On estime qu'une vingtaine de patients de la province pourraient y avoir recours chaque année.

Le coroner Perron étonne Urgences Santé

PIERRE GINGRAS

Urgences Santé s'étonne de l'attitude du coroner Gilles Perron à son endroit dans l'affaire du décès d'Isabelle Brûlé en février 1999.

D'autant plus, fait-on valoir, que la mort de la victime n'a rien à voir avec le temps de réponse de ses ambulanciers, au dire même du coroner, et que ses recommandations ne sont qu'une répétition de celles publiées en mars dernier par le vérificateur général du Québec.

Urgences Santé estime d'ailleurs que les recommandations du Véri-

ficateur sont en voie d'être satisfaites. On se dit surpris devant une telle situation, le coroner se permette de faire des commentaires sur son organisation avant même que l'enquête sur la mort de Mme Brûlé ne soit terminée.

Le coroner Perron a recommandé que le délai de réponse des ambulanciers dans une situation urgente soit d'au plus huit minutes dans 90 % des cas, comme l'exige l'objectif du ministère de la Santé. À Urgences Santé, un rétorque que cet objectif n'est pas réaliste et qu'aucune ville importante en Amérique Nord ne réussit à

l'atteindre. La corporation indique qu'elle a d'ailleurs fait des progrès à cet égard à la suite du rapport du vérificateur général.

Selon le coroner, le délai de réponse d'Urgences Santé est de huit minutes dans 65 % des cas et cela ne respecte pas l'objectif ministériel. Il recommande aussi à la corporation de régler rapidement ses problèmes d'interim, de considérer des primes de rendement comme incitatif à la performance et de réduire le nombre de déplacements inutiles.

Urgences Santé rappelle au coroner par voie de communiqué

que la corporation n'a pas le pouvoir de nommer son président ou son directeur général, ce rôle revenant au gouvernement, que ce sont les conventions collectives réglées à l'échelle provinciale qui dictent les conditions de salaire des ambulanciers et que le nombre de déplacements inutiles a diminué sensiblement.

Le coroner demandait aussi de réduire le temps passé par les ambulanciers dans les centres hospitaliers. Urgences Santé a indiqué que des discussions avec son personnel et les hôpitaux sont en cours à ce sujet.

Île de Montréal

Jean Lapierre se dit victime d'un complot

Le président du syndicat des cols bleus se vide le coeur après sa sortie de prison

GILLES GAUTHIER

Sa peine de prison à la suite des événements survenus à l'hôtel de ville en septembre 1993 ayant légalement pris fin dimanche dernier, le président du syndicat des cols bleus de Montréal, Jean Lapierre, s'est vidé le coeur hier et a affirmé qu'il avait été victime d'un procès politique visant à « bâillonner le mouvement ouvrier ».

« Je ne suis coupable d'aucun des chefs d'accusation pour lesquels j'ai été condamné », a-t-il déclaré lors d'une conférence de presse. « J'accuse la Couronne, les policiers et la Ville de Montréal de collusion politique. »

Des cols bleus avaient, le 13 septembre 1993, défoncé avec un bélier les portes de l'hôtel de ville donnant sur la place Vauquelin. M. Lapierre et son adjoint Denis Maynard ont été condamnés à six mois de prison le 14 octobre 1997. La Cour d'appel a maintenu la condamnation et la sentence en mars dernier. Les deux chefs syndicaux ont été conduits à Bordeaux le 23 mars et en sont sortis le 20 avril.

Selon le président du local 301



Dans l'ordre habituel, Denis Maynard, Jean Lapierre et Michel Fontaine, trois dirigeants du syndicat des cols bleus de la Ville de Montréal.

du Syndicat canadien de la fonction publique, des preuves ont été fabriquées « comme dans l'affaire Matticks », d'autres ont été détruites ou perdues, des éléments ont été cachés à la défense, des rapports ont été fabriqués après les événements, etc.

Quant au juge Serge Boisvert, qui a imposé la sentence, « il a fait un choix social parce qu'il fait partie de l'establishment et il était d'accord avec le procureur de la Couronne qui voulait mettre au pas le mouvement syndical à cause des

négociations et des conflits qui apparaissent partout à l'échelle provinciale. Il a été un instrument aveugle en n'agissant pas en juge impartial. »

M. Lapierre a affirmé que l'administration Doré avait organisé un complot (en 1993) parce que le

syndicat des cols bleus s'opposait farouchement aux projets de privatisation du système de production et de distribution de l'eau potable qu'elle caressait. « Tous les moyens ont été mis en oeuvre pour tenter de neutraliser notre syndicat. On a créé les conditions propices à l'émergence d'une certaine violence qui pourrait par la suite être sanctionnée de façon exemplaire. »

Une des stratégies utilisées, a-t-il soutenu, consista à demander à l'escouade anti-émeute de rester dans l'hôtel de ville plutôt que de former un cordon devant les portes. « Ce qui nous a piégés. C'était quasiment une invitation à ce que la manifestation dégénère. »

Il a par ailleurs affirmé qu'il existait un système de « deux poids, deux mesures » défavorisant les chefs syndicaux et il a rappelé le cas de Gilbert Rozon, qui a selon lui été traité moins sévèrement. « Une agression sexuelle, est-ce moins grave que de briser une porte ? »

« Pour des crimes identiques, la peine est plus sévère pour un dirigeant syndical. » Pendant que les cols bleus protestaient contre la loi 102, qui permettait à la Ville de réduire leurs salaires, Peter Sergakis et ses partisans dénonçaient la surtaxe et faisaient des dommages dans l'hôtel de ville. « Sergakis n'a écopé que d'une amende de 500 \$, alors que Denis Maynard et moi avons été condamnés à six mois. »

Une crise de désespoir a mené Gaétan Girouard au suicide

MARCEL LAROCHE

Ignorant les conseils de son médecin qui, une semaine avant sa mort, lui suggérait de ralentir ses activités professionnelles pour refaire ses forces, Gaétan Girouard a plutôt sombré dans un profond désespoir qui l'a irrémédiablement entraîné vers le suicide.

C'est à cette conclusion qu'en arrive la coroner Louise Nolet, qui a enquêté sur les circonstances entourant la mort du journaliste vedette de la station de télévision TVA, survenue le 14 janvier 1999. Au sommet de sa popularité, Gaétan Girouard n'avait que 33 ans quand il a mis fin à ses jours dans le hall d'entrée de sa résidence de la rue de la Promenade, à Sainte-Foy.

Personnage public qui a animé pendant plusieurs années des émissions d'affaires publiques à TVA, dont J.E. et J.E. en direct, le journaliste avait quitté Montréal quelques mois avant sa mort pour aller poursuivre sa carrière à Québec.

Dans son rapport de quatre pages rendu public cette semaine, la coroner Nolet écrit qu'il ne se sentait plus bien dans sa peau et souf-



Le journaliste vedette Gaétan Girouard avait ignoré les conseils de son médecin.

frait d'un profond sentiment d'insécurité, ce qui l'avait incité à consulter son médecin de famille à deux reprises en 1998.

Le journaliste était encore plus anxieux, même angoissé, quand il a été vu le 26 octobre 1998 par son médecin qui lui avait suggéré de revenir en décembre pour subir un bilan physique plus approfondi. Après avoir omis de se présenter comme prévu à son rendez-vous

de décembre, Girouard a de nouveau consulté son médecin, le 7 janvier 1999. Il paraissait alors fatigué (il avait co-animé la soirée des élections provinciales du 30 novembre 1998) et son état de santé semblait précaire. Comme son patient affichait des symptômes de plus en plus évidents — sentiments de panique et de désespoir, troubles de concentration et diminution importante de l'intérêt à son travail —, le médecin lui a fortement suggéré de s'arrêter pour mieux prendre soin de sa santé.

Exactement une semaine plus tard, Gaétan Girouard était retrouvé sans vie dans sa résidence par un collègue de travail qui s'inquiétait de son absence à la réunion de production de J.E. en direct.

Le journaliste avait rédigé une lettre d'adieu de deux pages qui n'a jamais été publiée.

Enfin, la coroner Nolet mentionne dans son rapport que le journaliste-animateur se voulait le défenseur des intérêts publics, ce qui lui avait occasionné des problèmes et des soucis, dont plusieurs poursuites intentées au cours des derniers mois précédant sa mort. « Toutes ces actions, dont celle du 13 janvier 1999, arrivèrent à un bien mauvais moment de sa vie. M. Girouard ne voyait plus la lumière au bout du tunnel; pour lui, il n'y avait plus de solution », de souligner la coroner.

Info-Crime Québec contre la fraude à l'assurance

MARCEL LAROCHE

En créant une nouvelle association pour contrer le phénomène de la fraude à l'assurance, quatre organismes québécois veulent regrouper leur expertise pour combattre ce fléau qui coûte annuellement 1,3 milliard aux assureurs canadiens.

Info-Crime Québec, le nouveau partenariat réunissant le Bureau d'assurance du Canada (BAC), le Service anti-crime des assureurs, Info-Crime de la Communauté urbaine de Montréal et la Coalition canadienne contre la fraude à l'assurance, compte sur la délation des citoyens pour faire la guerre aux fraudeurs.

Les gens intéressés à participer à ce nouveau programme n'ont qu'à composer le 1-800-711-1800 pour dénoncer, de façon anonyme et en toute confidentialité, toute personne soupçonnée de frauder une compagnie d'assurances.

Info-Crime Québec a même prévu un mécanisme de récompense pouvant atteindre une somme maximale de 1000 \$, financée par l'industrie de l'assurance de dommages, pour tout renseignement permettant de mettre au jour un complot de fraude.

Raymond Medza, directeur général du BAC, se référant à un sondage omnibus de la firme Baromètre réalisé entre le 26 août et le 1er septembre derniers auprès de 1002 répondants, a dit qu'une telle initiative était attendue par la population québécoise. « La majorité des répondants, soit 92 %, jugent

qu'augmenter artificiellement sa réclamation lors d'un sinistre, par exemple en gonflant le coût réel d'une réparation automobile après collision, constitue un geste grave et un acte malhonnête », a noté le directeur général du BAC.

Il a indiqué que la fraude à l'assurance qui coûte annuellement 1,3 milliard aux assureurs canadiens, équivaut aux indemnités versées lors de la tempête de pluie verglaçante de janvier 1998.

Selon le même sondage, 86 % des répondants pensent qu'il est répréhensible de cacher volontairement certains faits au moment de souscrire à une assurance, comme dissimuler l'utilisation commerciale de son véhicule, tandis que près de deux personnes sur trois (63 %) estiment que les compagnies d'assurances sont justes dans leur façon d'indemniser les assurés.

Le sondage indique également que 89 % des gens interrogés croient que la fraude à l'assurance a un impact important sur les primes de tous les assurés. Dans les faits, la fraude représente en moyenne 15 % des indemnités versées annuellement par les assureurs.

« Il existe donc un potentiel de crimes à solutionner, et c'est là qu'Info-Crime Québec entre en jeu, puisqu'il constitue le seul moyen par lequel tout citoyen peut contribuer à réduire la criminalité de façon anonyme, sans être impliqué dans le processus judiciaire », d'expliquer Serge Lescarbeau, vice-président du nouvel organisme.

Policier enquêteur cité devant le Comité de déontologie

NATHALIE NOLIN

Le policier de la CUM à l'origine des accusations d'agressions sexuelles contre Alain André en 1994, et qui vient d'être condamné à lui payer des dommages par la Cour supérieure, sera cité devant le Comité de déontologie policière.

Le policier Raoul Lacombe, le Service de police de la CUM, la plaignante et le procureur général du Québec ont en effet été condamnés par le juge Luc Lefebvre, de la Cour supérieure, à verser 326 100 \$ à M. André.

Ce dernier avait également formulé en 1995 une plainte au Com-

missaire à la déontologie policière. Le commissaire l'a remis au Comité de déontologie policière, qui est en quelque sorte le tribunal devant lequel les policiers sont jugés.

Le 2 février 1998, le comité a décidé de citer le policier Lacombe relativement à la plainte de M. André. « Nous trouvons qu'il y avait assez d'éléments dans le dossier pour qu'il soit cité devant le comité », a expliqué Me Yves Renaud, du Comité de déontologie policière.

On reproche à M. Lacombe « d'avoir procédé à l'arrestation d'Alain André sur la foi d'une seule plainte et d'une enquête plus

que sommaire, considérant la gravité des accusations ».

De son côté, le juge de la Cour supérieure a indiqué que M. Lacombe avait négligé de faire une enquête suffisamment approfondie avant de recommander une accusation. Accusation que la Couronne avait retirée, d'ailleurs, en 1995, avant même l'enquête préliminaire.

Le policier de la CUM est aujourd'hui à la retraite. Le Comité de déontologie ne pourra tenir d'audiences avant le 25 avril 2000, compte tenu de la disponibilité des parties et du comité. Cinq cahiers de notes ont déjà été remis en preuve par la partie policière lors d'audiences précédentes.

Devant cette instance, aucune peine criminelle ne peut être imposée. Le comportement du policier peut être « dérogatoire » s'il a dérogé au Code de déontologie, et il peut se voir imposer des sanctions telles une suspension de 1 à 60 jours de salaire, une rétrogradation ou une destitution. Dans le cas d'un policier retraité, ces sanctions sont pratiquement inutiles.

Cependant, depuis 1997, un amendement à l'article 7 du Code de déontologie permet d'interdire à un policier qui ne serait plus en fonction d'agir comme agent de la paix pendant cinq ans. Cette sanction empêcherait un policier

retraité de la CUM, par exemple, de se faire embaucher par un corps de police municipal, par une compagnie de sécurité ou même d'exercer les fonctions de huissier.

L'avocat de M. Lacombe, Guy Roy, n'a pas voulu faire de commentaires à ce sujet. Philippe Roy, responsable des communications pour la Fraternité des policiers de la CUM, a indiqué que l'avocat préfère attendre de voir si les instances reconnues coupables en appelleront de la décision de la Cour supérieure. Ils ont jusqu'au 16 octobre pour le faire. « Cette décision pourrait influencer le Comité de déontologie », a-t-il affirmé.

Vous apprécierez cette remise de 75 \$.

(Vous ne pigerez plus dans l'épargne éducation de votre ado!)



314,99 \$
Prix approximatif après remise
389,99 \$ Prix courant

Pendant un temps limité, procurez-vous l'imprimante couleur à jet d'encre EPSON Stylus 740 à un prix encore plus avantageux. Elle offre une résolution de 1 440 ppp produisant des images couleurs de qualité photo. Et à ce prix-là, il est difficile de ne pas espérer pouvoir aussi profiter d'une remise sur les frais de scolarité!

EPSON

Visitez votre revendeur au sujet des remises sur les autres imprimantes EPSON.

Séisme de Taïwan

La terre ne cesse de trembler

Les nouveaux bilans font maintenant état de plus de 2000 morts

ALEX PERRY
Agence France-Presse, PULI, Taïwan

De nombreuses répliques au séisme qui a frappé Taïwan dans la nuit de lundi à mardi ont gêné les secours, alors que le bilan provisoire dépassait hier les 2000 morts et que l'espoir de retrouver des survivants s'amenuisait.

Une réplique du séisme, de magnitude 6,8 sur l'échelle ouverte de Richter, a à nouveau secoué l'île, hier, à 8h14, contraignant les secouristes à interrompre leur travail à plusieurs endroits. Une autre secousse de 6,2 l'a immédiatement suivie.

Selon le centre sismologique, ces nouvelles secousses telluriques constituent des répliques du séisme de mardi matin, le plus puissant ayant touché Taïwan depuis un siècle avec 7,6 sur l'échelle de Richter. Ces répliques pourront durer encore une semaine, selon les experts.

Le bilan encore provisoire du tremblement de terre s'élevait hier à au moins 2008 morts et 5276 blessés tandis que 2826 personnes étaient toujours prisonnières sous les débris des immeubles effondrés.

Seules huit personnes ont été extraites vivantes des débris hier, selon la radio publique.

Une première équipe internationale de secours est arrivée à Puli, la ville la plus proche de l'épicentre du séisme, détruite à 98 %.

Les secouristes se sont aventurés avec prudence au milieu de l'acier tordu et des blocs de béton, utilisant des appareils à détection de chaleur pour repérer d'éventuels survivants.

Chaque nouvelle réplique, toujours possible, les menaçait dans leur travail délicat. Un photographe de l'AFP a été le témoin de ce danger potentiel lorsqu'une nouvelle secousse a fait trembler les débris d'un immeuble dans lequel ces secouristes s'activaient.

Des survivants de Puli, réfugiés dans des tentes ou parmi les ruines de leur immeuble, ont cédé à la panique quand la terre a de nouveau tremblé, cherchant alors à embarquer dans les hélicoptères chargés d'évacuer les blessés et de transporter vivres et médicaments.

Les vols ont été interrompus avec la tombée de la nuit.

À Taipei, la capitale, d'autres corps ont été retirés des débris de l'immeuble de 12 étages, abritant un hôtel au dernier étage. Une femme retrouvée en vie est morte quelques heures après à l'hôpital.

Les fortes répliques d'hier ont également atteint Taipei, où des gens se sont mis à courir dans les rues tandis que plusieurs constructions ont à leur tour été atteintes.

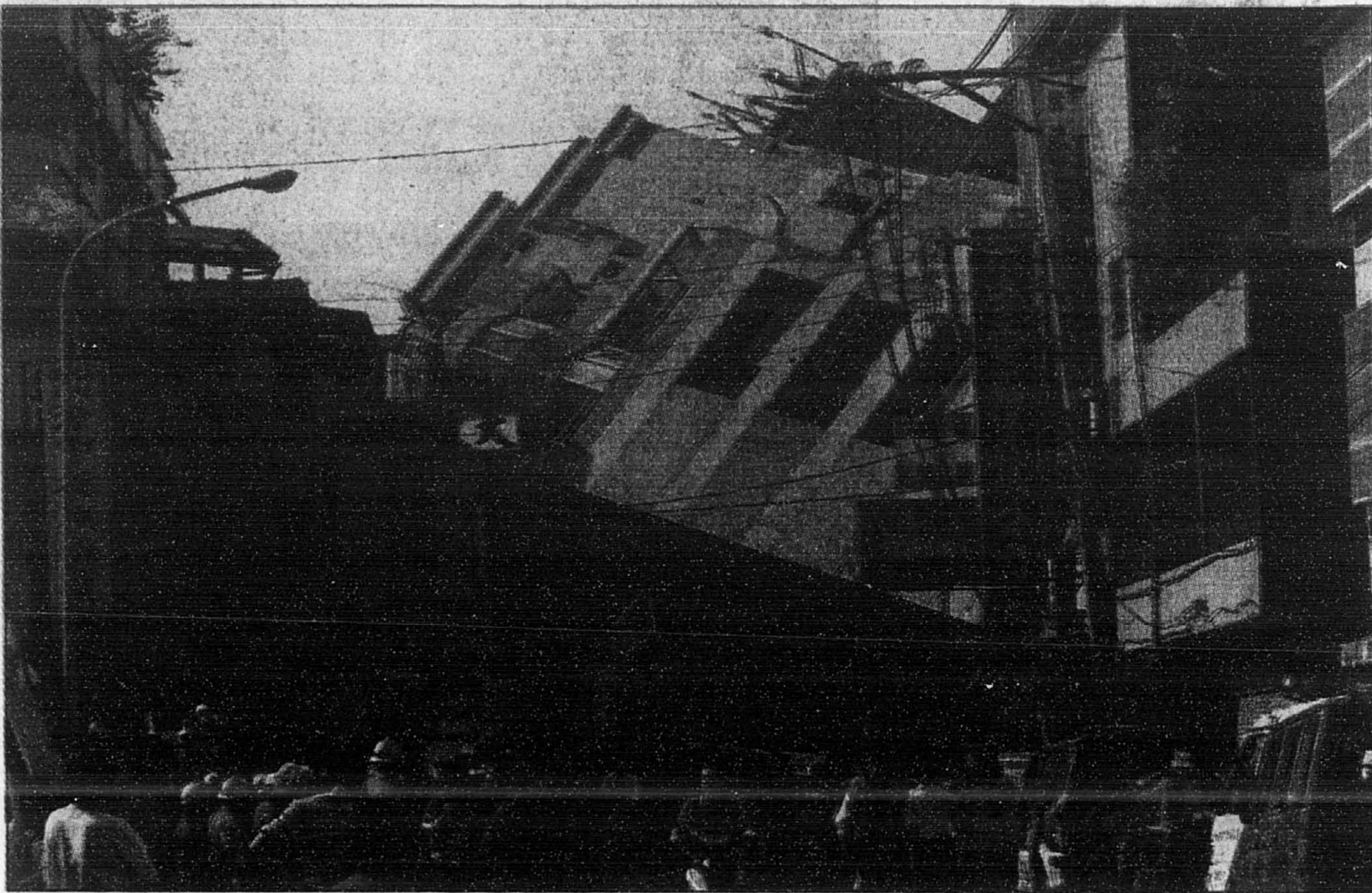
L'ampleur de la catastrophe de mardi a peu à peu commencé à se révéler.

Plusieurs villes dans le centre de l'île ont virtuellement disparu. Les régions comprises dans un rayon de 30 km autour de Puli sont inaccessibles, l'eau et l'électricité coupées. Le brouillard a également gêné les secours dans certaines vallées de cette région montagneuse.

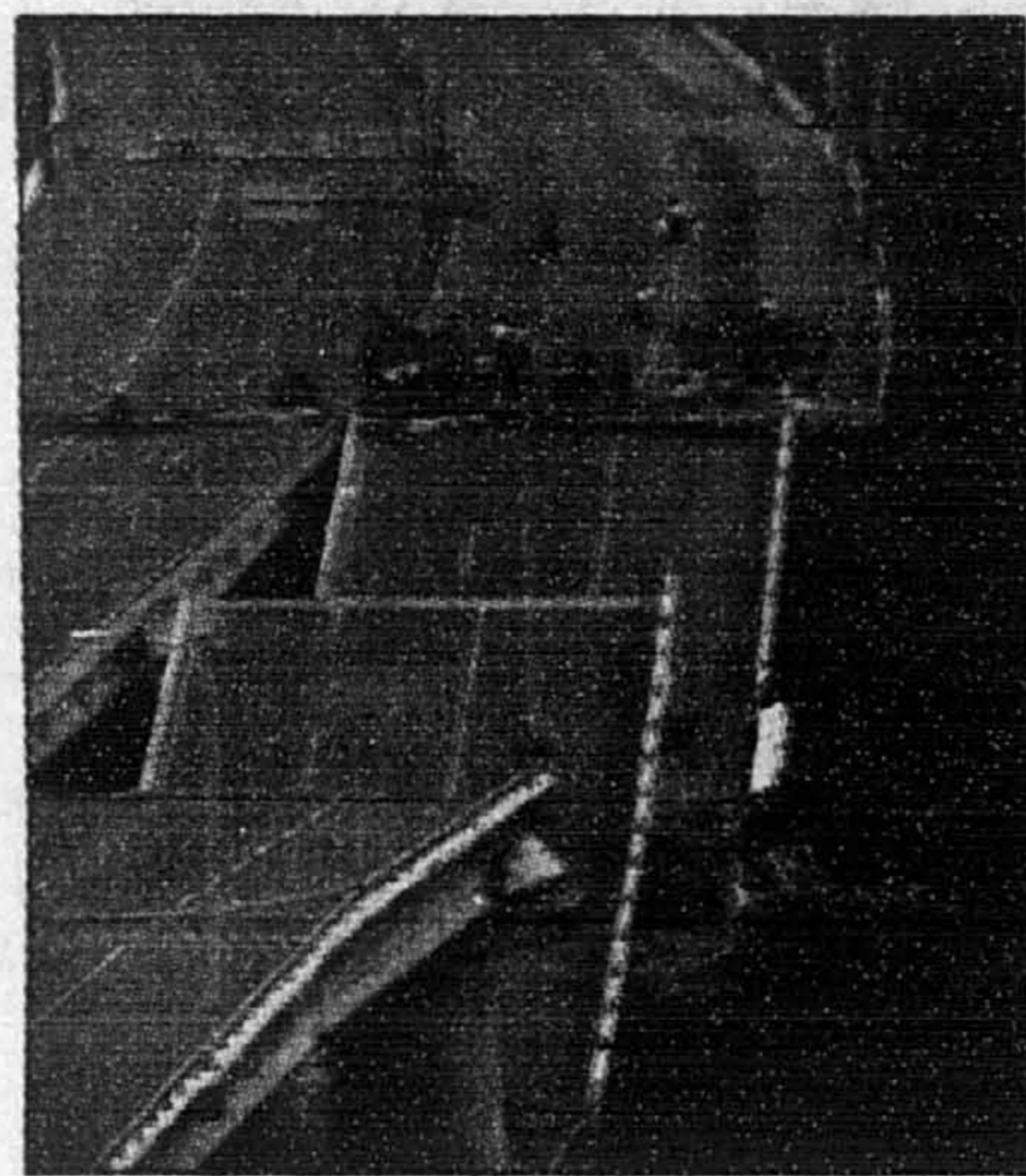
Quelque cinq millions de foyers sont sans électricité et au moins 100 000 personnes sans abri.

Le tremblement de terre a déjà coûté plus de 100 milliards de dollars taïwanais (3,14 mds USD) et détruit au moins 1700 bâtiments, a estimé un haut responsable taïwanais. Il pourrait aussi avoir pour conséquence une diminution d'un demi-point de la croissance du Produit intérieur brut (PIB) du pays, selon une source officielle.

Le secteur de la haute technologie a égale-



Des secouristes d'un peu partout continuent d'affluer vers Taïwan afin de venir en aide aux sinistrés.



Le réseau autoroutier a aussi beaucoup souffert du séisme.



Un secouriste tente de se frayer un chemin dans un enchevêtrement de câbles d'acier, dans les ruines d'un immeuble qui s'est effondré mardi.

ment été endommagé, mais la production de micro-processeurs, dont la Chine nationaliste est l'un des premiers fabricants dans le monde, pourrait reprendre dès que l'électricité aura été rétablie.

Les trois centrales nucléaires taïwanaises ont en revanche été épargnées par le séisme, selon l'agence en ligne, spécialisée dans l'information nucléaire, NucNet.

Les secouristes de l'île ont reçu le renfort d'équipes spécialisées en provenance du

monde entier dont certaines ont oeuvré en Turquie le mois dernier.

L'ONU a envoyé une équipe de secours « à la suite d'une décision prise en étroite consultation » avec la Chine, a indiqué hier le porte-parole des Nations unies, M. Jamel Ben Yahmed.

Taipei a accueilli très favorablement l'aide offerte par Pékin, y voyant même un « nouveau début » dans les relations entre les deux frères ennemis.

Mais les experts interrogés des deux côtés du détroit de Formose se sont montrés sceptiques sur les chances d'une reprise solide d'un dialogue entre la Chine nationaliste et la Chine communiste.

Une équipe de 78 spécialistes est arrivée du Japon, rejointe par 38 secouristes en provenance de Singapour. Soixante-treize experts en catastrophes en provenance des États-Unis, d'Allemagne, de Grande-Bretagne et de Suisse sont également attendus.

« C'était des larmes. Il est mort en pleurant »

Agence France-Presse
NANTOU, Taïwan

Comme elle lavait les corps de son mari et de son fils qui reposaient dans une morgue de fortune hier, Loiao Hui Chi a remarqué que quelque chose s'écoulait des paupières de son fils.

Elle a essuyé le liquide avec une éponge. Mais elle a vu, alors, une autre trace qui à partir de l'autre oeil de Chung Wei Hui se frayait un chemin à travers la poussière grise recouvrant sa joue.

« C'était des larmes. Il est mort en

pleurant », a dit cette mère de trois enfants. Elle a essuyé les larmes de son fils comme elle l'avait fait pendant les 17 ans de sa courte vie.

« Il a pleuré parce qu'il était heureux de voir sa mère enfin », a-t-elle affirmé.

Mme Loiao s'était rendue à la morgue après avoir appris que son fils et son mari Chung Y Chung, 40 ans, avaient enfin été arrachés des ruines de leur maison de trois étages à Ching Laio.

Ils avaient été placés dans une morgue aménagée à la hâte dans un ancien bureau des autorités locales. La morgue de

l'hôpital a été rapidement surchargée dans les heures qui ont suivi le terrible tremblement de terre.

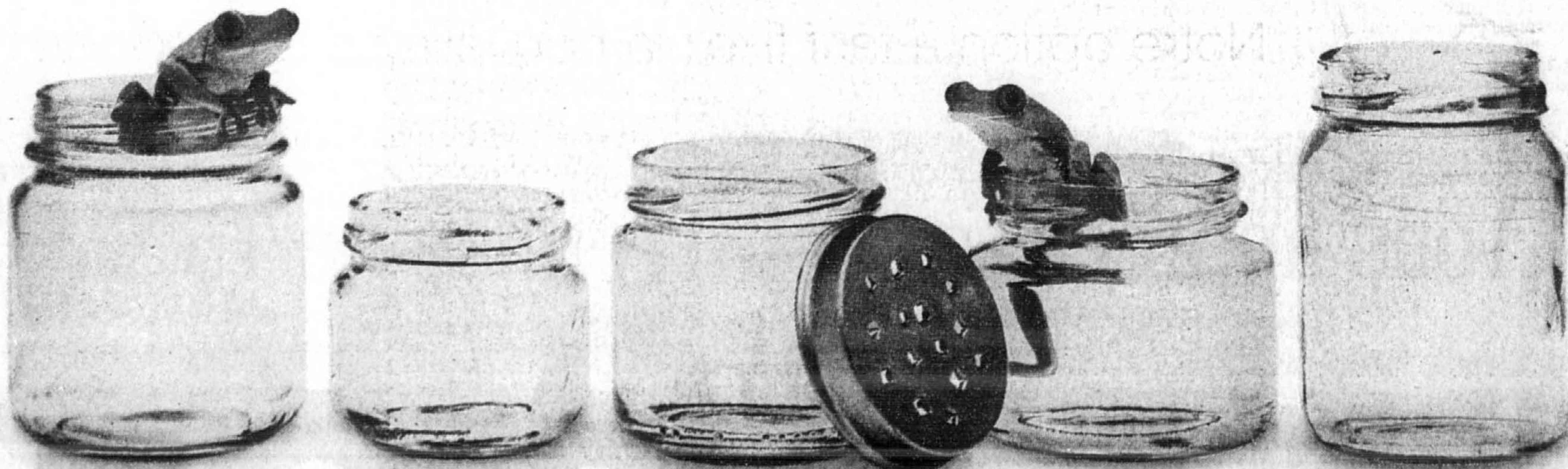
Le père et le fils avaient été écrasés et leurs corps brisés. Il fallait qu'elle les prépare pour l'enterrement.

Son autre fils, Chung Wei Hung, 15 ans, a lui aussi été extrait mais vivant des ruines de la maison située à quelques kilomètres de l'épicentre du séisme d'une magnitude de 8,1 sur l'échelle ouverte de Richter.

Il souffre de douleurs à la poitrine et les médecins ne sont pas en mesure de porter un diagnostic précis.



Une jeune femme semblait inconsolable après qu'elle eut appris que son mari était prisonnier sous les débris d'un immeuble en ruines.



Actualités

EN BREF

Un pilote dans les nuages

■ Apparemment un brin distrait, le pilote d'un avion de ligne russe a été à deux doigts, aujourd'hui, de se poser sur l'autoroute Tel Aviv-Jérusalem, qu'il avait prise pour la piste d'atterrissage, selon Radio Israël. C'est la tour de contrôle de l'aéroport Ben-Gourion, situé à environ 15 km au sud-est de Tel Aviv, qui l'a averti de son erreur. Le pilote a réussi à se rattraper au dernier moment, mais il a tout de même frôlé l'autoroute la plus fréquentée d'Israël. L'appareil est passé à peine 30 mètres au-dessus des voitures.

Travaux d'Hercule

■ Plus d'un Français sur deux (52 %) juge que le Tunnel sous la Manche est la construction la plus marquante du XX^e siècle, selon un sondage Ipsos pour *Le Moniteur des travaux publics et du bâtiment*, à l'occasion de la publication du numéro 5000 de l'hebdomadaire. Dans cette enquête sur la perception par les Français des grandes réalisations du XX^e siècle dans les domaines de l'architecture, du logement et de l'équipement, le Tunnel sous la Manche devance le Stade de France (24 %), la Pyramide du Louvre (12 %) et la Bibliothèque de France (11 %). Dans le domaine des transports terrestres, 54 % des Français interrogés saluent le TGV comme l'innovation la plus marquante du XX^e siècle.

Des WC pour chiens

■ Une entreprise finlandaise, Shippax, a indiqué qu'elle avait mis au point des WC pour chiens dont elle a installé un prototype dans un parc de Turku. Les WC, inventées par le directeur technique de la société, Tapio Kordelin, consiste en un bac circulaire de 3,30 m de diamètre et rempli de 280 kg de sable qui est destiné à être partiellement enfoui dans le sol pour que les toutous puissent s'y soulager. Par la suite, les déjections canines sont séparées du sable par un mécanisme de rouage et sont évacuées dans un réceptacle aménagé sous le bac à sable. Il est possible de relier le réceptacle à l'égoût, a indiqué Shippax en ajoutant qu'une version « compost » de ses WC était à l'étude.

Il épouse sa mère

■ Un Ghanéen de 24 ans, Abraham Manu, a été condamné par un tribunal d'Accra pour s'être marié avec sa propre mère afin d'obtenir un visa allemand. Le jeune homme a été condamné à une amende de 450 000 Cedis (160 \$ US) ou, à défaut de paiement, à trois mois de prison avec travaux forcés. Son mariage avec sa mère Agnes Adjie Carp, qui réside légalement en Allemagne, avait été contracté en mars dernier à Accra, où elle était revenue pour la circonstance. Abraham Manu a indiqué qu'il avait eu recours à ce subterfuge « par désespoir », après avoir vainement tenté depuis 1994 d'obtenir un visa allemand.

Des élus rigolos

■ La municipalité de Cergy, ville nouvelle de la banlieue parisienne, a fait un canular à ses habitants en leur faisant croire que des météorites étaient tombés dans la nuit devant les deux gares de la cité. Plusieurs milliers d'habitants ont été interloqués de découvrir, hier matin, ce qui ressemblait à des météorites autour desquels des savants vêtus de blouses blanches se chahouillaient docilement. Il s'agissait en fait de météorites de carton-pâte et d'acteurs. Ce spectacle de rue était le point de départ de trois mois de manifestations destinées à marquer les 30 ans de Cergy-Pontoise.



PHOTO ROBERT MAILLOUX, La Presse ©

Comme dans les quelque 175 écoles qui participent au Projet monarche, les élèves de l'école primaire Saint-Antoine-Marie-Claret ont procédé hier au marquage de leurs papillons avant leur envolée migratoire.

L'envol... des monarches

PIERRE GINGRAS

Le temps est à l'envol, ces jours-ci, dans des dizaines d'écoles au Québec. Vous l'avez constaté lors des manifs d'élèves dans la rue ou sur le pont Jacques-Cartier, direz-vous. Non. Il s'agit plutôt de l'envol de papillons monarches que des milliers de jeunes ont élevés dans leurs classes depuis le début de l'année scolaire.

Tout était prévu pour que les chenilles qui leur ont été confiées par l'Insectarium de Montréal quittent leurs chrysalides sous forme de papillon autour du 21 ou du 22 septembre.

Mais la nature est souvent imprévisible. Dans la classe d'Hélène Trépanier, une 3^e primaire, à l'école Saint-Antoine-Marie-Claret, deux chrysalides ont vraisemblablement succombé à la chaleur (il a fait jusqu'à 32 dans la classe lors des grandes chaleurs), le monarche qui devait s'envoler pour le Mexique hier a décidé de partir dimanche et la chenille qui reste n'a pas encore fait son cocon. Mais les jeunes n'ont pas été en reste puisque l'Insectarium avait apporté plusieurs papillons pour la séance de photos.

Comme dans toutes les écoles qui participent au Projet monarche, tous ces papillons ont été marqués avant leur envolée migratoire. Si l'enthousiasme des jeunes ne faisait pas de doute hier, la rigueur scientifique n'était pas mise de côté pour autant. Sachez que le premier spécimen fut étiqueté délicatement et précisément à 10 heures, 49 minutes, 47 secondes, selon le re-

levé des élèves. Il portait la marque 104 MA.

« C'est une expérience qui plaît énormément aux élèves, explique Hélène Trépanier. L'élevage de nos chenilles commence avec le début de l'année et constitue souvent un bon stimulant pédagogique, notamment pour certains élèves difficiles. Je me souviens d'un papillon qui avait eu beaucoup de difficulté à s'extirper de sa chrysalide. Je peux vous dire que toute la classe l'encourageait et que nous lui avons même donné un coup de main pour qu'il puisse réussir. À la plus grande joie de tous. »

L'enseignante participe pour la quatrième année à ce projet, elle qui avait rarement touché à des « bibites » dans le passé, dit-elle. « C'est toujours avec émotion que je vois les papillons partir, une émotion qui est aussi palpable chez les élèves », dit-elle.

L'Insectarium de Montréal n'a guère parlé de son « Projet monarche » jusqu'ici, sauf dans les congrès scientifiques ou les réunions de professeurs. C'est que l'expérience obtient un tel succès qu'il est difficile de répondre à la demande.

Le projet s'inscrit dans le cadre d'une vaste recherche menée par l'Université du Kansas.

Au début, une trentaine d'écoles y avait participé. Cette année, on en dénombre au moins 175 sans compter une vingtaine d'organismes aussi diversifiés que des garderies, des associations de gens âgés et même le pénitencier de Drummondville, explique Hélène Boileau (SIC), chargée de projet à l'Insectarium.

« Notre kit comprend cinq chenilles, 50 feuilles d'asclépiade pour les nourrir, un protocole d'élevage, de l'information sur la vie du monarche et sur la manière de les marquer de même que les petites étiquettes officielles. Et jusqu'à maintenant 75 % des nos chenilles finissent par s'envoler », dit-elle. Il faut dix jours à la chenille pour atteindre le stade de chrysalide et encore dix autres pour que le papillon émerge. Le monarche doit être marqué et libéré dans les 24 heures suivant sa naissance.

Pour l'Insectarium, livrer 1000 chenilles représente une grosse organisation qui exige le travail de cinq personnes durant un mois. « Mais à la réaction des professeurs et à la lecture des travaux de leurs élèves, l'expérience est toujours très gratifiante », fait-elle valoir.

Et puis le projet s'inscrit aussi dans le cadre d'une vaste recherche menée avec Monarch Watch, de l'Université du Kansas, qui cherche à déterminer les routes migratoires des papillons, un trajet de 4000 kilomètres. Mais jusqu'ici, on n'a pas encore retrouvé de papillons marqués au Québec. Cela ne devrait tarder même si seul un monarche marqué sur 400 est retrouvé.

Journée sans voitures

Agence France-Presse Paris

Le premier ministre français, Lionel Jospin, est venu hier en voiture électrique au Conseil des ministres pour lancer la journée sans voitures organisée en France et imitée pour la première fois en Italie et en Suisse.

Son ministre de l'Environnement, Dominique Voynet, elle-même arrivée à vélo, avait lancé pour la première fois en 1998 l'idée d'une journée sans voitures à l'échelle nationale à laquelle avaient participé 35 villes françaises. Elle s'est félicitée hier dans une interview au journal populaire *Le Parisien* d'avoir suscité « un déclic » dans les pays voisins.

Quatre-vingt-douze villes italiennes et une bonne moitié de l'agglomération genevoise se sont

en effet jointes cette année aux 66 villes françaises qui participent à l'opération.

Mme Voynet a rappelé le but de son initiative qui sera désormais renouvelée chaque 22 septembre. « L'idée n'est pas de punir les gens qui utilisent leur voiture mais de les amener à se poser des questions », a-t-elle dit au *Parisien*.

Interdire le centre-ville aux voitures particulières à essence « permet de tester grandeur nature de nouvelles zones piétonnes » et « des systèmes de véhicule propre », a-t-elle ajouté.

Un élu régional de son parti (Vert), Alain Rist, a observé sur la radio Europe 1 que l'expérience permettait aussi aux communes de « tester ce qu'elles pourraient avoir à faire en cas de pic de pollution et de restrictions obligatoires de la circulation ».



PHOTO AP

Les ministres français Claude Bartolone et Martine Aubry ont enfourché le vélo afin de se rendre à la rencontre hebdomadaire du conseil des ministres hier, à Paris, dans le cadre de la journée sans voitures.

Notre option à tarif fixe : la nouvelle se répand vite !

Libérez votre téléphone maison avec nos appels locaux illimités soir et fin de semaine.

Tout le monde semble se passer le mot pour profiter du nouveau forfait abordable de Clearnet. L'option à tarif fixe comprend les appels locaux illimités soir et fin de semaine, en plus des 100 minutes le jour, le tout pour un prix si bas qu'on se demande : « Pourquoi avoir un téléphone à la maison ? » Pour en savoir plus sur nos différents forfaits offerts à partir de seulement 20 \$ par mois, passez nous voir au www.clearnet.com ou composez le 1 888 CLEARNET. Le futur est simple.



Téléphone Nokia 149,99 \$

Forfaits	Tarif mensuel	Ce que vous obtenez
PARLEZ BEAUCOUP	20 \$	100 minutes, messagerie vocale, afficheur, appel en attente, facturation à la seconde, appels locaux gratuits le jour de votre fête, pas de frais de mise en service ni de contrat.
PARLEZ BEAUCOUP PLUS	30 \$	Tout ce qu'il y a ci-dessus plus les appels illimités la fin de semaine.
MONTANT COMPRENANT L'OPTION A TARIF FIXE	45 \$	Tout ce qu'il y a ci-dessus plus les appels illimités le soir et la fin de semaine.

Des forfaits affaires sont également offerts.

Frais d'interurbain en sus.

clearNET scp^{mc}

Achetez un cellulaire...
et recevez un film*

*Offre postale

Disponible
le 28 septembreDisponible
le 28 septembre

Offre de
vidéo exclusive

Recevez une de ces
nouveautés en
vidéocassette
par la poste, sans frais supplémentaires,
à l'achat de ce cellulaire
chez RadioShack.

Motorola StarTAC numérique

SCP numérique

199⁹⁹†

Les caractéristiques et les avantages d'un StarTAC^{MC} doublés de la puissance du SCP numérique. Si vous ne voulez pas que le téléphone sonne, l'alarme VibraCall^{MC} vous avise en douceur. La touche Smart sur le côté du poste donne accès direct aux mémoires alphanumériques. 1718734



†Basé sur la mise en service Cantel^{MC} AT&T^{MC} 150 de 12 mois. Détails complets en magasin. Film en prime avec l'achat et la mise en service Cantel AT&T d'un Motorola StarTAC numérique. Offre postale d'une durée limitée. ©Rogers Cantel Inc. ©AT&T Corp. Utilisés sous licence.



Pèse seulement
102 g!

Alarme
VibraCall^{MC}

99 mémoires
alphanumériques

www.radioshack.ca

R RadioShack[®]
Vous avez des questions, Nous avons les réponses.

Expire le
11 octobre 1999.

Projet de fusion suspendu

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Parce que la ministre des Affaires municipales, Louise Harel, tarde à rendre public son projet de réforme, la municipalité de Sainte-Marthe-sur-le-Lac a adopté une résolution suspendant le projet de fusion avec Deux-Montagnes et Pointe-Calumet.

C'est ce qu'affirment les maires de Sainte-Marthe, Michel Leroux, et de Deux-Montagnes, Pierre-Benoit Forget.

« Nous ne voulions pas être pris au piège en nous réveillant avec une fusion alors que Québec change ses règles. La ministre ne sait pas dans quelle direction aller avec sa réforme et nous ne savons pas où nous allons être placés dans toute cette histoire. Ce n'est pas un retrait à tout jamais de nos intentions de fusionner, mais disons que nous mettons notre projet sur la glace », a indiqué hier M. Leroux.

La résolution, adoptée lors d'une assemblée extraordinaire du conseil municipal, dit notamment que des éléments majeurs doivent être pris en considération dans le projet de fusion, comme la fiscalité municipale, le niveau de taxation, le développement du territoire, le réaménagement du territoire et le partage et la répartition de l'actif et du passif.

« Actuellement, nous ne savons rien et ne voulons courir aucun risque. Nous avons accepté le regroupement à la seule condition que nos citoyens sortent gagnants; mais avec tout ce qui arrive actuellement, nous ne sommes plus sûrs de rien, explique le maire Leroux. En toute logique, les enjeux découlant des modifications structurelles et fiscales évoquées par la ministre doivent être connus avant que la Ville ne s'engage dans quelque modification que ce soit. »

De son côté, le maire Pierre-Benoit Forget dit comprendre son collègue Leroux. « Nous vivons actuellement dans l'insécurité, dit-il. Nous avons l'impression de reculer au lieu d'avancer. Nous n'avons même pas eu d'accusé de réception à notre demande de fusion envoyée à la ministre, il y a plusieurs mois. »

Dans leur décision, les élus de Sainte-Marthe ont aussi pris en considération que des élections vont avoir lieu le 7 novembre à Pointe-Calumet et à Saint-Joseph-du-Lac.

Tout sur l'habitation

DANS LE CAHIER
Mon toit

TOUS LES
SAMEDIS
DANS
La Presse



La Classe C. À 37 950 \$, c'est comme trouver un Renoir à une vente de garage.

► **LA CLASSE C.** Les chances de tomber sur une occasion unique à une vente de garage : une sur 1 million. Les chances de faire la même chose chez un concessionnaire Mercedes-Benz : cent sur cent. La Mercedes de Classe C : une trouvaille rare, étant donné ce mélange sans précédent de valeur, de sécurité et de performance.

► Le moteur Kompressor suralimenté de 185 ch de la Classe C est aussi puissant que sobre. Et sa boîte automatique à 5 rapports, adaptable au conducteur, commande le passage des vitesses en fonction de votre style de conduite, d'où un comportement d'une douceur incomparable.

► Pendant que vous savourez tout le

plaisir de la conduite, une quantité de systèmes de sécurité sont aux aguets et agissent comme votre co-pilote. Par exemple, le contrôle de dérapage à l'accélération, qui détecte le patinement d'une roue et freine ou réduit la puissance pour vous aider à conserver la stabilité directionnelle. Ou le freinage d'urgence assisté, qui réduit effectivement

la distance de freinage en cas d'urgence.

► Ajoutez à tout cela une qualité, une fiabilité, un luxe et bien sûr une valeur exceptionnelle, devenus légendaires. Le tout fait de la Classe C, non seulement une vraie « trouvaille », mais, ce qui est encore plus désirable, une authentique Mercedes-Benz.

► Pour faire l'essai d'une Classe C de

valeur équitable, composez 1 800 387-0100. Ou visitez notre site à www.mercedes-benz.ca

UNE VALEUR ÉQUITABLE À PARTIR DE 37 950 \$*



Mercedes-Benz
L'avenir de l'automobile

Les garçons perdent de leur agressivité en prenant de l'âge

Une étude universitaire contredit une croyance populaire

LILIANE LACROIX

Contrairement à la croyance populaire voulant que les problèmes de comportement augmentent à mesure que les garçons vieillissent pour atteindre un sommet à l'adolescence, une étude universitaire tend à démontrer qu'à mesure qu'ils avancent en âge, les garçons deviennent moins agressifs physiquement, moins oppositionnels et moins hyperactifs.

« Beaucoup de garçons ayant affiché des problèmes de comportement au début de leur scolarité étaient mieux adaptés en vieillissant. Notre étude démontre qu'un seul garçon sur huit particulièrement agressif physiquement en maternelle l'était encore à l'adolescence », explique Richard Tremblay, directeur de la chaire sur le développement de l'enfant à l'Université de Montréal et membre du groupe de recherche sur l'inadaptation psychosociale chez l'enfant. C'est en collaboration avec des chercheurs de l'université Carnegie Mellon que M. Tremblay a réalisé cette étude, entreprise en 1984, sur 1037 garçons vivant à Montréal dans des milieux défavorisés.

N'ayant pas encore appris à se dominer, les jeunes enfants peuvent se montrer très violents, mais comme ils sont petits, moins forts et donc plus faciles à contrôler, ils

dérangent moins. Évidemment, les garçons encore déviants à l'adolescence sont beaucoup plus dangereux, mais ils sont heureusement beaucoup moins nombreux, explique le chercheur.

À moins de présenter des comportements agressifs ou oppositionnels, les garçons hyperactifs ne sont pas particulièrement à risque de devenir délinquants.

Pour la majorité des enfants présentant des problèmes de comportement, la maturation et la désapprobation sociale qui augmente à mesure qu'ils vieillissent contribuent à atténuer grandement la tendance à la délinquance.

« Petits, ils ne présenteront pas d'anxiété ou de symptômes de dépression, mais cela s'accroîtra avec l'âge avec le rejet et la désapprobation. Ce rejet-là, ils le ressentent dès la maternelle et se liguent alors avec leurs semblables. Déjà les gangs de délinquants s'y forment », explique M. Tremblay.

C'est le plus tôt possible qu'il faut agir sur le jeune, conclut l'étude qui comportait un volet prévention auprès des jeunes présentant des troubles de comportement. Au dîner et après l'école, quelques « délinquants » étaient mis en présence d'un groupe d'enfants choisis parmi les mieux adaptés. Parallèlement, des spécialistes sont intervenus auprès des parents pour leur apporter du soutien.

Dans le groupe bénéficiant de l'intervention, l'incidence de la délinquance s'est avérée deux fois moindre que dans le groupe témoin. « Malgré l'évidence et le bon sens, les écoles s'acharnent à intervenir en deuxième partie du primaire, alors que les problèmes sont plus importants et les chances de succès beaucoup plus faibles », insiste M. Tremblay.

Toutes ses expériences de carrière ont convergé progressivement vers l'intervention de plus en plus précoce. Initié à la dure à Pinel, il s'est tourné vers Boscoville, convaincu qu'une intervention plus hâtive constituerait la solution. Puis, il a opté pour les enfants du primaire. Dans la nouvelle étude qu'il entame, il encadre les parents de 4500 bébés qu'il suit depuis la grossesse. « Pour aider les enfants, il faut toucher les parents d'abord ».

« On a tort de croire que les êtres humains naissent bons et deviennent mauvais en vieillissant. C'est tout le contraire, avance-t-il. Un bébé, c'est un monstre d'égoïsme. C'est épouvantable ce qu'on peut faire quand on est petit. En fait, les enfants naissent avec l'incapacité de se contrôler et s'améliorent en vieillissant au contact de leur environnement. Dans le fond, c'est un message réconfortant pour l'humanité. »

La police recourt à Internet

Associated Press
FAIRFAX, Virginie

La police américaine a décidé de recourir à des méthodes peu classiques pour retrouver les assassins d'un homme d'affaires et de sa famille: elle a envoyé du courrier électronique à 378 contacts retrouvés dans les fichiers des ordinateurs de la victime.

Le message électronique informe ses destinataires des meurtres et leur demande de cliquer sur un lien hypertexte pour accéder au site web de la police. Là, ils pourront consulter le portrait-robot du principal suspect. Toute personne détenant des informations est alors priée de contacter la police.

« Les pistes sont encore nombreuses », a souligné l'inspecteur Dan Murphy, de la police de Fairfax. « Nous espérons que les gens qui vont lire ces messages vont nous apporter de nouvelles informations ».

Fuad Taima, 63 ans, né en Irak, a été tué avec sa femme Dorothy, 54 ans, et son fils Leith, 16 ans, dans leur maison de McLean, en Virginie, le 28 mai dernier. Des témoins ont affirmé avoir vu un homme quittant la maison quelques minutes après les coups de feu.

M. Taima utilisait fréquemment la messagerie électronique pour communiquer avec ses contacts d'affaires, ont expliqué les autorités. Quelque 378 adresses, dont certaines en Irak, Iran, Jordanie, Syrie et dans plusieurs pays européens, ont été relevées dans les trois ordinateurs de la victime.

La police a déjà reçu plus d'une douzaine de réponses au message envoyée le 3 septembre dernier. Certaines ont été utiles, a assuré l'agent spécial du FBI Brad Garrett.

La police estime que les meurtres sont liés aux affaires de Fuad Taima. Dix jours avant sa mort, l'homme d'affaires s'était en effet rendu en Irak pour y participer aux négociations sur la construction d'un pipeline entre l'Irak et la Turquie.

L'an 2000 débogué

Les Dodge Caravan 2000 sont arrivées. Assorties d'aubaines comme celles-là, les mini-fourgonnettes les plus vendues au pays vont vous faire franchir le nouveau millénaire tout en douceur.



Dodge Caravan 2000, ensemble 25T

• Moteur V6 de 3,0 L • Transmission automatique à quatre rapports • Deux portes coulissantes • Climatiseur • Lève-glaces, rétroviseurs et verrouillage à commande électrique • Régulateur de vitesse • Volant inclinable • Glaces de custode pivotantes à commande électrique • Sièges pour sept passagers • Sièges à roulettes Easy Out™ • Radiocassette AM/FM stéréo • Verrous arrière à l'épreuve des enfants • Glace à écran solaire • Poutres de protection latérales

Dodge Caravan

249 \$/par mois*

Location, terme de 36 mois. Comptant initial de 4 090 \$.

TAXE SUR LE CLIMATISEUR, TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS.

Profitez vite de cette offre: elle se termine le 30 septembre!

Seulement chez votre concessionnaire Chrysler • Dodge • Jeep



* Tarif mensuel établi d'après la Dodge Caravan 2000 25T + GRD + AAF + AAA. Comptant initial ou échange équivalent. Immatriculation, assurances et taxes en sus. Le premier versement et un dépôt de sécurité seront exigés. Le locataire est responsable de l'excédent de kilométrage après 61 200 kilomètres, au taux de 12¢ le km. Rachat non requis. Location pour usage personnel seulement. Le concessionnaire peut louer à prix moindre et avoir à commander. Sous réserve de l'approbation de Credit Chrysler Canada Ltée. Cette offre est exclusive et ne peut être jumelée à aucune autre offre, à l'exception de la remise aux diplômés et du programme d'aide aux handicapés physiques. Offre d'une durée limitée chez les concessionnaires participants. Photo à titre indicatif seulement. DaimlerChrysler Canada Inc. est une filiale à propriété entière de DaimlerChrysler Corporation. Visitez-nous dès aujourd'hui à www.daimlerchrysler.ca



EMPLOYEURS RECHERCHÉS POUR ACCUEILLIR NOS STAGIAIRES EN:

- Programmation;
- Développement de sites Web et d'applications multimédias;
- Gestion de réseaux.

Un encadrement technique est requis dans le milieu de travail. Les stages débuteront entre septembre 1999 et janvier 2000.

Renseignements:
Mme Lise Leclair,
(514) 254-7131, poste 4823
www.cmaisonneuve.qc.ca/~iti

23/01/99

Peu de liens entre stress et cancer du sein

MATHIEU PERREAULT

Le stress a un lien très ténu avec le cancer du sein, vient de conclure une équipe américaine dans un article publié mardi dans *Health Psychology*.

Des huit traits psychologiques associés depuis une dizaine d'années au « type C », une personnalité propice à l'apparition du cancer, quatre ont un lien statistique avec le cancer du sein, ont découvert les psychologues de l'Université de l'Illinois et de l'Institut du cancer Roswell Park, de New York. Les types A et B définis par les psychologues réfèrent à des personnes « pressées » ou « décontractées ».

« Nos résultats montrent qu'il n'y a pas de

lien direct, affirme le psychologue Michael Zevon, de Roswell Park. Le plus fort lien, avec une stratégie de réponse au stress basée sur le déni et la répression, est somme toute modérée. La patiente moyenne atteinte du cancer du sein utilise davantage cette stratégie que 65 % des femmes du groupe contrôle. Ce n'est pas 99 % ».

L'équipe américaine n'a pas calculé les chiffres pour l'expérience de la séparation et de la perte, le fait d'avoir vécu des événements stressants, et la tendance à éviter les conflits, trois autres facteurs qui ont un lien avec le cancer du sein selon l'étude. Aucun lien n'a été trouvé pour l'environnement durant l'enfance, l'anxiété-dépression, l'expression de la colère et un caractère extraverti.

Cent huit études antérieures ont été disséquées et une « méta-analyse » de 46 d'entre elles a été effectuée. Le nombre de sujets des études retenues varie considérablement, de 40 à 9000. M. Zevon souligne que l'étude n'établit qu'un lien et ne détermine pas si un trait psychologique constitue une cause du cancer du sein.

Même si ces résultats sont mitigés, ils montrent que le lien entre cancer du sein et psychologie est bien réel, souligne l'épidémiologiste Eduardo Franco, de l'Université McGill. « C'est important parce que le rôle de la diète, de l'environnement ou de la psychologie est difficile à mesurer en épidémiologie. Les échelles (qui permettent de quantifier le facteur étudié) sont imparfaites et le risque n'est jamais très élevé. C'est plus fa-

cile avec les biomarqueurs, qui existent physiquement. Le tabagisme et l'activité sexuelle sont aussi plus faciles à mesurer. La diète, la psychologie, c'est multidimensionnel. » En être arrivé à un lien, c'est déjà beau, résume M. Franco.

Les causes psychologiques du cancer du sein sont étudiées depuis que des médecins ont rapporté des anecdotes telles que l'apparition de la maladie un mois après qu'une femme eut trouvé son mari en compagnie de sa maîtresse, explique M. Franco. Comme la psychologie a un lien avec l'immunologie, cette hypothèse était « plausible ». M. Franco a étudié voilà quelques années le lien entre la réaction d'une femme au diagnostic de cancer du sein et son pronostic, mais rien de significatif n'avait été découvert.

Formation continue obligatoire pour les médecins

MATHIEU PERREAULT

Le congrès du Collège royal des médecins du Canada, qui s'ouvre aujourd'hui au Palais des congrès, met plus que jamais l'accent sur la formation continue : dimanche, les congressistes discuteront de l'évaluation quinquennale de leurs cours et conférences et de la suspension de leur affiliation en cas de paresse intellectuelle.

Un projet pilote d'évaluation de la formation médicale continue commence en janvier, et le programme du Collège royal entre en vigueur en 2001. Si un médecin n'a pas suivi de cours lors de la première évaluation en 2006, sa demande de renouvellement de son

affiliation sera accueillie par des « modalités » comme le « tutorat », explique le Dr Jean-Victor Patenaude.

Au Québec, un médecin n'a pas à être membre du Collège royal pour avoir le droit de pratiquer, mais dans d'autres provinces, c'est obligatoire. « Nous n'avons pas la collaboration du Collège des médecins du Québec et de la Fédération des médecins spécialistes du Québec, mais ils regardent d'un oeil bienveillant. »

La génétique est le thème du congrès. La vingtaine d'associations médicales qui planifient, chacune de leur côté, le programme scientifique, l'ont suivi grosso modo. « Il y a trois cours de généti-

que pratiqués pour les spécialistes, indique le Dr Patenaude. Pour un chirurgien-oncologue, par exemple, ces connaissances sont utiles. Pour le chirurgien qui traite un cas de gangrène aussi : l'utilisation de transmetteurs génétiques commence à se répandre pour favoriser la croissance de la néovascularisation. Mais les implications quotidiennes ne sont pas encore répan- dues. Ce n'est que récemment que des guides pour les tests génétiques pour les patients souffrant d'hémochromatose sont sortis dans le *New England Journal of Medicine*. » L'hémochromatose, dont le gène a été découvert il y a quelques années, se caractérise par une surcharge de fer.

VIH : de plus en plus de souches résistantes aux médicaments

Associated Press
CHICAGO

Les souches de virus du sida hautement résistantes aux multithérapies sont en plein essor, représentant jusqu'à 4,5 % des nouveaux cas d'infection aux États-Unis, s'alarment deux nouvelles études américaines. « La résistance se développe lentement », souligne le Dr Roger Pomerantz, un expert qui n'a pas été impliqué dans les recherches. « Il y a cinq ans, les cas étaient égaux à zéro ».

Les études publiées hier dans le *Journal de l'Association améri-*

caine de médecine portent principalement sur des hommes homosexuels blancs. La résistance du virus de l'immunodéficience humaine (VIH, responsable du sida) pourrait cependant être supérieure chez d'autres groupes, comme les toxicomanes. Ces dernières années, les cocktails de médicaments ont permis de ramener la concentration de virus dans l'organisme à des niveaux indétectables chez de nombreux patients. Mais le VIH ne disparaît pas pour autant et reprend même de la vigueur dans 10 % à 50 % des cas, selon les chercheurs.

SEARS

PRIX EN VIGUEUR JUSQU'AU DIMANCHE 26 SEPTEMBRE 1999, DANS LA LIMITE DES STOCKS

DE TRÈS BONS ACHATS!

Les camions sont chargés
et prêts à partir!



Et avec la
carte Sears,
pas de paiement

avant un an pour tous les
gros appareils ménagers

Pas de paiement jusqu'en septembre 2000, sur approbation de votre crédit, avec la carte Sears. Achat minimum: 200 \$. Tous les frais et taxes applicables sont payables au moment de l'achat. À l'exclusion des articles de nos Centres et magasins de liquidation et des achats par catalogue. Offre en vigueur jusqu'au dimanche 26 septembre 1999.

Renseignez-vous.

Rabais
380\$
sur ens.

ENSEMBLE
KENMORE^{MD} DE
CAPACITÉ 'SUPER PLUS'

Laveuse à température automatique.
N° 28882. Rég. Sears 879,99. 649 \$
Sécheuse à porte battante inversible.
N° 89862. Rég. Sears 599,99. 449 \$

Rabais
120\$

ASPIRATEUR VERTICAL
KENMORE DE 12 A

Système à triple filtration d'air.
N° 38030. Rég. Sears 299,99.

179 \$

Rabais
200\$

CUISINIÈRE ÉLECTRIQUE
KENMORE

Avec tiroir de rangement et
espace pour balayer dessous.
N° 61563. Rég. Sears 899,99.

699 \$

Supplément pour four automatique

Rabais
300\$

RÉFRIGÉRATEUR
KENMORE DE 19,9 P³

Tablettes en verre à rebord.
Hydratateurs à humidité contrôlée.
N° 60092. Rég. Sears 1199,99.

899 \$

Rabais
100\$

LAVE-VAISSELLE KENMORE
LAVAGE ULTRA

Mise en marche différée jusqu'à 5 heures.
Insulation Quiet Guard.
N° 15662. Rég. Sears 599,99.

499 \$



NP09417099

SEARS

Découvrez tous les côtés de Sears^{MD}

Copyright 1999. Sears Canada Inc.

277861

Swissair : certains risques étaient connus, selon une plainte des familles

Agence France-Presse
NEW YORK

Des risques liés à la combustibilité des matériaux utilisés sur le McDonnell Douglas MD-11 de la Swissair, qui s'est écrasé il y a un an au large des côtes de la Nouvelle-Écosse, étaient connus avant l'accident, selon la plainte de plusieurs familles des victimes.

Dans des documents transmis au tribunal de Philadelphie, où la plainte a été déposée, et dont l'AFP a obtenu copie hier, les avocats soulignent que les causes précises de l'accident qui a fait 229 victimes, ne sont pas encore connues.

« Il est toutefois vraisemblable qu'un court-circuit, connu sous le nom d'arc électrique, dans la zone avant de l'appareil devant le compartiment passagers a mis le feu au matériau d'isolation thermique et acoustique de l'avion », souligne le texte de la plainte.

Ce matériau, appelé Mylar, est fabriqué par la société américaine DuPont contre laquelle les familles des victimes ont déjà engagé des poursuites.

« Avant 1991 (NDLR : date de livraison de l'appareil par McDonnell Douglas à la Swissair), des tests de combustibilité, des études et des analyses ont été, ou auraient dû être, effectués par McDonnell Douglas/Boeing qui auraient démontré que le Mylar était combustible, n'était pas ignifugé et pouvait propager des incendies à bord de l'appareil », indique le texte de la plainte de 25 pages sans les annexes.

« Avant le 2 septembre 1998, McDonnell Douglas/Boeing avait eu connaissance d'incidents en vol et au sol à bord d'appareils où il a été déterminé que le Mylar avait alimenté et propagé des incendies », ajoute la plainte en citant plusieurs cas intervenus en 1993, 1994, et 1995.

Boeing avait racheté le constructeur aéronautique Mc Donnell Douglas en 1996. L'avion de la Swissair reliait New York à Genève et s'était écrasé en mer au large des côtes de la Nouvelle-Écosse.

La plainte affirme que Mc Donnell avait publié en septembre 1996 un avis aux compagnies utilisant ses avions de ne plus utiliser de Mylar mais sans prendre de son côté des mesures pour réduire les risques qu'il présentait.

La Commission fédérale de l'aviation américaine (FAA) a, en août 1999, demandé que toutes les isolations utilisant du Mylar à bord de DC-10 et de MD-11 soient retirées, rappelle la plainte.

Un autre matériau mis en cause par les avocats des familles des victimes est le Kapton, également fabriqué par DuPont, utilisé pour l'isolation des câbles électriques. Mc Donnell Douglas/Boeing l'a utilisé alors qu'une étude de la FAA datant de 1988 estimait que son usure due à la chaleur pouvait provoquer des court-circuits et des arcs électriques.

Les jeunes Canadiens lisent moins bien que les Européens, mais mieux que les Américains

ANDRÉ NOËL

Les Canadiens de 16 à 24 ans comprennent moins bien ce qu'ils lisent que les jeunes Européens du même âge, mais comprennent mieux que les jeunes Américains, indique une étude publiée hier dans le cadre de l'Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes.

« Le jeune Canadien type, dont les parents avaient terminé leurs études secondaires, a obtenu un résultat correspondant à environ deux années de scolarité de moins que le jeune Européen dont les parents avaient un niveau de scolarité comparable », écrit l'auteur, J. Douglas Wilms. « Le manque de capacités était encore plus prononcé chez les jeunes Américains », ajoute M. Wilms, rattaché au Centre atlantique de recherche en politiques sociales de l'Université du Nouveau-Brunswick.

Les enquêteurs ont demandé à des jeunes gens d'Amérique du Nord et de pays euro-

péens de lire différents textes : des textes « suivis » (tels que des reportages et des éditoriaux), « schématiques » (demandes d'emploi, horaires de transport, cartes routières) et « quantitatifs » (tels que des cartes météo dans les journaux ou des tableaux de calcul de prêts et d'intérêts).

Ils leur administraient ensuite des tests pour mesurer leur niveau de compréhension. Les résultats des jeunes Canadiens étaient semblables à ceux des Allemands et des Suisses dans les textes suivis et schématiques, mais considérablement plus faibles que ceux des jeunes Néerlandais et Suédois. « Au test de compréhension de textes au contenu quantitatif, ils ont obtenu des résultats inférieurs à ceux des jeunes de tous les pays à l'exception de la Pologne. Le manque de capacités équivalait à environ deux années de scolarité. »

Cependant, les jeunes Canadiens ont obtenu en moyenne des résultats équivalant à environ une année de scolarité de plus que les jeunes Américains. Ces derniers font piètre figure. Une situation qui peut être attribuée aux profondes inégalités de la société américaine. En effet, les jeunes Blancs aisés comprennent bien ce qu'ils lisent, mais les jeunes Noirs et les Hispaniques pauvres éprouvent beaucoup de difficultés.

M. Wilms souligne que le succès d'une société « est fonction de la mesure dans laquelle elle réussit à réduire les inégalités ». Il s'est donc attardé aux écarts séparant les jeunes des différentes classes sociales. Conclusion : les pays européens se préoccupent plus de l'éducation des jeunes de milieux défavorisés, et cela paraît.

« Les résultats établissent clairement la preuve que le succès des pays européens sur le plan de l'alphabétisme est largement attribuable à leur capacité d'amener leurs jeunes des milieux les moins favorisés à obtenir des résultats élevés aux tests de mesure de l'alphabétisme », écrit l'auteur.

En Suède, par exemple, les jeunes dont les parents n'avaient terminé que leur 8^e année ont eu des résultats de 40 % supérieurs à la moyenne internationale dans les tests de compréhension de textes suivis. Aux États-Unis et en Pologne, les jeunes aux antécédents familiaux comparables ont obtenu des résultats inférieurs de 70 % à la moyenne.

Score mitigé au Québec

Dans l'ensemble, les jeunes Québécois se sont situés dans la moyenne (laquelle est basse à cause des mauvais résultats des Américains). Mais ils se sont classés loin derrière

les jeunes du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, qui ont obtenu 25 % de plus que la moyenne.

Pour la lecture, rien de pire que la télévision. « Les effets négatifs observés donnent à penser que les personnes qui regardent davantage la télévision présentent des capacités de lecture sensiblement plus faibles... Chaque heure additionnelle d'écoute par jour avait un effet équivalant à près d'une demi-année de scolarité (de moins). »

Selon M. Wilms, il faudrait accroître l'accès des enfants à des garderies et des maternelles de qualité. L'auteur souligne que les écoles doivent hausser leurs attentes et croire dans les capacités des élèves les plus faibles. « Les établissements d'enseignement qui connaissent du succès défendent bien souvent la croyance selon laquelle tous les élèves peuvent réussir.

« Des preuves de plus en plus nombreuses démontrent que lorsqu'on sépare les élèves en fonction des groupes ethniques ou des classes sociales, que ce soit entre les classes ou entre les filières à l'intérieur des écoles ou encore entre les écoles au sein d'une collectivité, ceux de milieux favorisés obtiennent des résultats légèrement supérieurs, tandis que ceux de milieux défavorisés obtiennent des résultats beaucoup moins bons. »

Libéré par erreur

Presse Canadienne
OTTAWA

Le Centre de détention régional d'Ottawa-Carleton a remis en liberté par erreur, hier matin, un prévenu âgé de 19 ans qui fait face à des accusations de tentative de meurtre, vol et possession d'une arme dangereuse.

Les responsables de la prison ont confondu John Aaron Cole avec son codétenu Corey Sands, âgé de 18 ans.

Selon le porte-parole Ross Virgo, les deux prévenus se ressemblent beaucoup et ils auraient complété

pour que Cole soit libéré à la place de Sands.

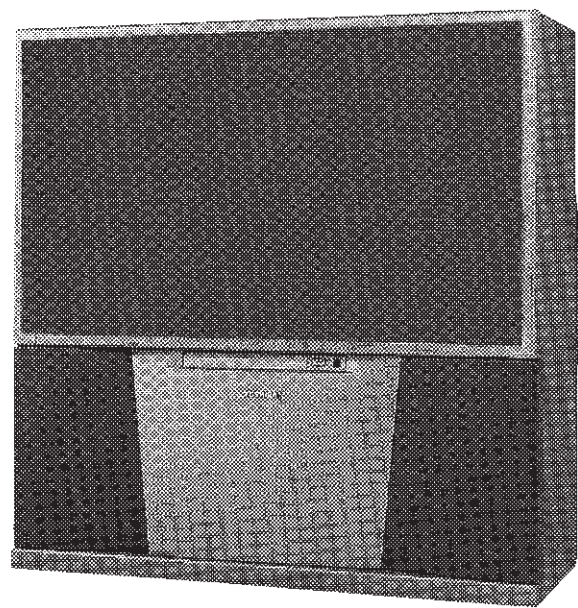
« C'est certainement la première fois qu'une telle chose se produit, a déclaré M. Virgo. Les deux détenus ont des traits physiques similaires. Leurs visages sont semblables, ils ont la même coupe de cheveux, à peu près le même poids et la même grandeur. Nous croyons qu'ils se sont entendus entre eux pour que celui qui devait rester en prison soit libéré à la place de l'autre. »

Corey Sands, qui est resté derrière les barreaux, n'est pas prêt de recouvrer sa liberté. La police régionale d'Ottawa-Carleton a procédé à son arrestation pour l'interroger.

Êtes-vous

prêt

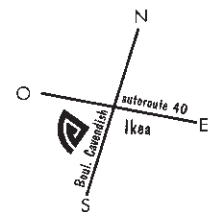
pour l'arrivée
de la série
cinéma HD



TOSHIBA
HAUTE DÉFINITION

Séminaires sur
la convergence des téléviseurs
à chaque heure samedi

Le nouveau concept
audio centre
9100, Boul. Cavendish (face à Ikea) Saint-Laurent
(514) 731-2772 • www.audiocentre.com



2783010

FERMETURE

NOUVELLES RÉDUCTIONS
SUBSTANTIELLES

TOUT LE STOCK **40-60%** DE RABAIS
SUR LE PLUS BAS PRIX ÉTIQUETÉ

RABAIS **50%**
TOUTES LES CHAUSSURES
GRANDES MARQUES

RABAIS **50%**
VAISSELLE ET
VERRERIE

RABAIS **40%**
TOUS LES ACCESSOIRES ET
VÊTEMENTS POUR ENFANTS

RABAIS **40%**
TOUS LES VÊTEMENTS SPORT ET
TENUES SOIGNÉES POUR FEMMES

RABAIS **60%** SUPERBE SÉLECTION
DE VÊTEMENTS
POUR FEMMES ET ENFANTS

NOUS ACCEPTONS
ENCORE LA CARTE
EATON!

EATON

*SAUF LES
COSMÉTIQUE ET
PARFUMS,
CONCESSIONS,
RESTAURANTS
ET SERVICES

TOUS LES MAGASINS

Nous acceptons les cartes Visa, MasterCard, American Express et Interac.
Désolés, pas de chèques.

VENTES FINALES. AUCUN REMBOURSEMENT NI ÉCHANGE.
Dollars-bonis, certificats Visa, coupons Carte Eaton
et autres coupons ne sont plus acceptés.

278102

Un casino sur Internet fort profitable

Presse Canadienne
QUÉBEC

Un casino à Québec, une banque au Bahamas, un système de parrainage, une loterie mondiale et la vente d'une partie de leurs actions à une compagnie texane, on ne peut pas dire que les gestionnaires du casino sur Internet Virtual Island Casino manquent d'idées et d'ambition.

Ouvert depuis le 23 janvier 1999, leur casino virtuel accessible par Internet a reçu plus de 23 000 joueurs. Mais cela ne suffit pas, les gens du Virtual Island Casino souhaitent que les internautes tombent plus rapidement sur leur site. Ils veulent plus de joueurs.

À la recherche de liquidités pour donner vie à leurs autres projets et de visibilité aux États-Unis, les gestionnaires du casino ont conclu une entente de principe avec Robert S. Hardy, propriétaire de la société Triden Telecom, de Tyler, au Texas. Selon René Deschênes, du quartier Neufchâtel, à Québec, principal initiateur du casino, l'offre de Triden Telecom est de plusieurs millions de

dollars américains. Triden deviendrait actionnaire à 49 pour cent de la nouvelle compagnie ainsi formée, Virtual Enterprise inc.

Dollars américains en poche, René Deschênes et ses acolytes veulent ouvrir un vrai casino à Québec, via un café Internet. La recette est simple et, selon René Deschênes, respecte toutes les lois en vigueur. Le café Internet serait muni d'une multitude d'ordinateurs donnant automatiquement accès à leur casino virtuel.

Les gens pourraient tout de même visiter d'autres sites à partir des ordinateurs du café. Toutes les transactions du Virtual Island Casino se font à partir de cartes de crédit. Comme les frais commencent à coûter cher, René Deschênes croit avoir la solution : ouvrir leur propre banque. Selon lui, le directeur de la banque des Bahamas où ils font affaire est prêt à s'associer à eux.

Comme cette banque ne fait pas d'opérations bancaires virtuelles, son directeur profiterait du projet québécois pour percer le marché.

Virtual Island Casino veut aussi mettre sur pied un système de parrainage des joueurs via les sites web d'autres compagnies, lesquelles recevraient une redevance sur les paris des joueurs. L'informaticien du Virtual Island Casino travaille aussi à un projet de loterie mondiale via Internet.

Saisie de 5000 plants de mari près de Clova

Presse Canadienne
LA TUQUE

Les policiers de la Sûreté du Québec en Abitibi-Témiscamingue ont découvert 5000 plants de marijuana de grande qualité, hier, dans le secteur d'Oskélanéo, près de la petite localité de Clova, sur la frontière nord-ouest de la MRC du Haut-Saint-Maurice.

Les policiers ont arrêté un homme de 32 ans, de Saint-Adèle, qui devait comparaître hier après-midi au palais de justice d'Amos pour culture de cannabis et possession de drogue dans le but d'en faire le trafic. Le suspect a été découvert près d'un camp de chasse à proximité de la plantation.

« Notre enquête a débuté au début de la semaine lorsque nous avons découvert 450 plants de marijuana dans un champ à proximité de ce secteur, à la suite d'informations que nous avions reçues du public. À ce moment-là, nous n'avions pas de suspect ; mais après avoir reçu d'autres informations, nous sommes retournés sur les lieux et nous avons découvert cette grosse plantation qui est située en plein bois, à

proximité d'un ruisseau. Le suspect se servait de l'eau du ruisseau pour arroser les plants qui mesurent environ quatre pieds de hauteur, mais qui ont beaucoup de feuilles et de cocottes, ce qui en fait des plants d'une très grande qualité — à peu près comme s'ils mesuraient entre sept et huit pieds », a confié l'agent Ronald McInnis, des Affaires publiques de la Sûreté du Québec dans le district Abitibi-Témiscamingue.

M. McInnis a précisé que la Sûreté du Québec ne connaît pas encore la valeur totale sur le marché noir de cette importante découverte. Habituellement, un plant de cette envergure vaut au moins 1000 \$, ce qui laisse croire que la saisie effectuée hier représente une perte de plus de cinq millions pour les trafiquants de drogues.

Hier, les agents ne savaient pas s'ils pourraient cueillir tous les plants en une seule journée. Il est possible que l'opération se poursuive ce matin. Si c'est le cas, des policiers auront passé toute la nuit sur place pour s'assurer que personne ne cueille les plants avant eux.

Cette saisie est la plus importante à survenir sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-Maurice cette année. Elle serait même la plus importante à l'échelle provinciale.

Événement économiés d'automne

Jusqu'à 50% de rabais partout en magasin!

Profitez de rabais exceptionnels partout en magasin tout le mois de septembre!

Appareils électriques
Choisissez parmi la plus grande gamme d'articles
À partir de **37⁹⁵**

articles maison

Serviettes et accessoires
Choisissez parmi la plus grande gamme d'articles
À partir de **1⁹⁹**

matelas

Matelas
Choisissez parmi la plus grande gamme d'articles
À partir de **129⁰⁰**

table

Verres à pied en verre et en cristal
Choisissez parmi la plus grande gamme d'articles
À partir de **8⁹⁵**

parures de fenêtre

Draps et accessoires assortis
Choisissez parmi la plus grande gamme d'articles
À partir de **9⁹⁵**

litterie

bain

Photographies présentées à titre indicatif uniquement.

Duvets de qualité

Recommandé par Le Consommateur Averti de Montréal.

couettes en duvet
housses de couette
renovation de duvet
nettoyage de duvet
oreiller en duvet



ungava

Magasin du fabricant

10 Av. des Pins Ouest, coin de St-Laurent, 2786650 287-9276

lun. ferme mar.-ven. 11h à 18h sam. 11h à 17h

ROUGEMONT ROUGE PASSION

VOIR PAGE D 12

La factorerie de peaux de mouton

depuis 1971

Venez chez le fabricant!

Économisez jusqu'à 50%
sur la plus grande sélection de peaux d'agneaux et de cuirs de première qualité



Paletot d'auto en peaux d'agneau mérinos d'Espagne
Hommes et femmes **495\$**

1625, rue Chabanel Ouest, bureau 410 à l'ouest de l'Acadie, en face du marché central
(514) 381-9630
Ouvert du lun. au sam. de 8 h. à 17 h.

VENTE PUBLIQUE DES MILLIONS \$ DE TAPIS PERSANS DE C.N.E.

TOUS LES TAPIS PERSANS DOIVENT ÊTRE LIQUIDÉS

Nous avons l'occasion d'offrir à prix spécial une superbe collection de tapis orientaux qui doivent tous être vendus, sans égard au pris courant. Une partie des tapis persans amenés à Toronto par des marchands iraniens pour une exposition internationale au mois d'août n'ont pas été vendus et doivent maintenant être liquidés par

VENTE PUBLIQUE CARGAISON AÉRIENNE

LIBÉRÉE PAR LES DOUANES CANADIENNES. DROITS ET TAXES ACQUITTÉS AU TERMINAL D'ARRIVÉE. SUPERBES TAPIS AUTHENTIQUES FAITS À LA MAIN

TAPIS PERSANS

et autres tapis orientaux neufs, âgés, antiques, en laine et en soie, dimensions et teintes variées. Valeur de 500 \$ à 10 000 \$ chacun.

Liquidation par VENTE PUBLIQUE TOUS LES TAPIS

100\$ à 1 500\$

Vendredi 24 septembre - 13 h à 21 h
Samedi 25 septembre - 11 h à 18 h

HÔTEL RUBY FOO'S
7655, boul. Décarie
Montréal (Québec)
(514) 731-7701

LE SUPERCENTRE DE LA MODE MAISON

LINEN CHEST

Service à domicile **GRATUIT** 331-5260

Centre Rockland 341-7810

Place Portobello Brossard 671-2202

Les Galeries Laval 681-9090

La Cathédrale (Centre-ville) 282-9525

Tout pour la maison aux prix garantis les plus bas!

*Grosse
nouvelle!*

**200 minutes
20 \$ par mois**

Jour, soir et week-end

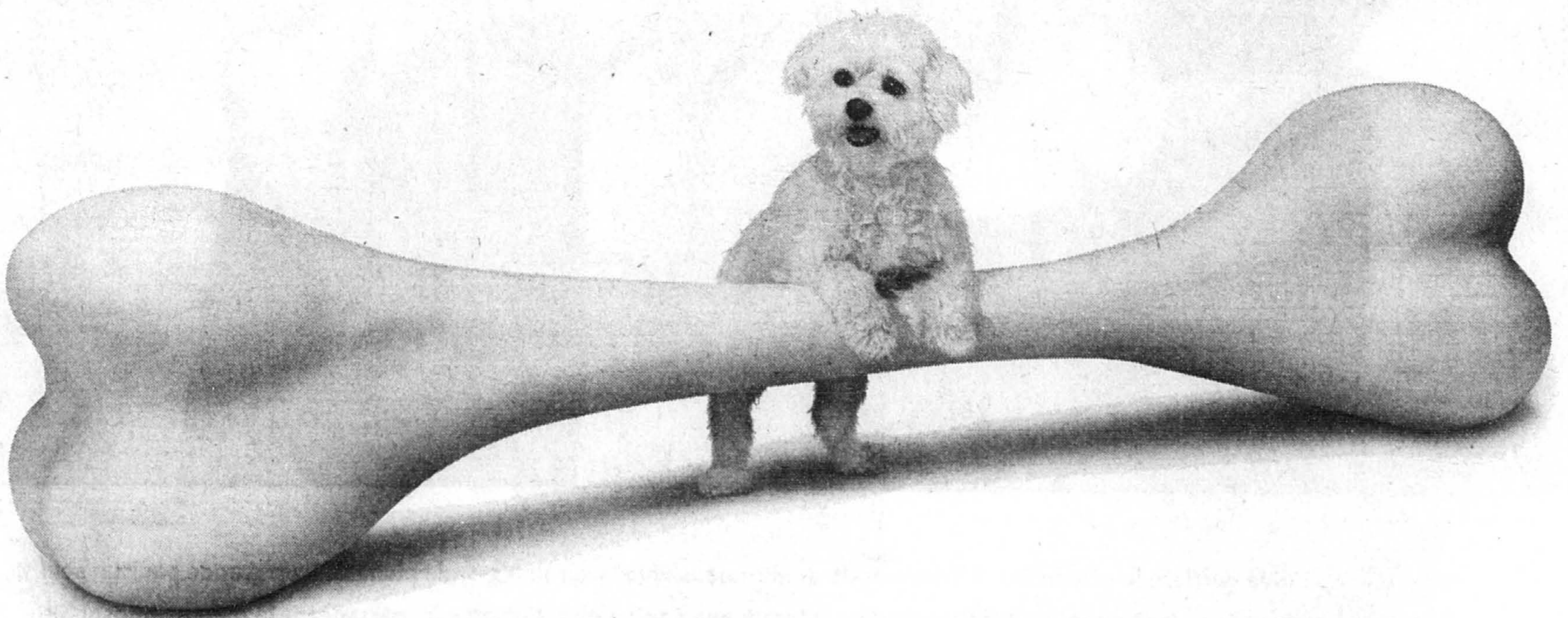
Avec la plupart des autres forfaits de téléphonie mobile, les appels coûtent plus cher le jour. Vous devez donc parler le soir ou le week-end pour économiser.

Grâce à Fido, vous parlez quand vous voulez. C'est économique en tout temps!

200 minutes pour 20 \$ par mois. Jour, soir et week-end.

Il n'y a que Fido pour faire ça!

Appelez-le par son nom :
1 888 482-FIDO
www.fido.ca



Fido est une marque déposée de Microcell Solutions Inc.

Fido vous attend aussi dans les points de vente participants de la grande région de Montréal :

fido LES MAGASINS

- 1004, rue Sainte-Catherine Ouest
- Carrefour Angrignon
- Carrefour Laval
- Centre Rockland
- Place Versailles
- Place Rosemère
- Carrefour du Nord, Saint-Jérôme

COMPLÉTTE

FUTURE SHOP

CAMELOT

BRAULT & MARTINEAU

AILES

EN GROS

LA CABINE
TÉLÉPHONIQUE

COOPSCO

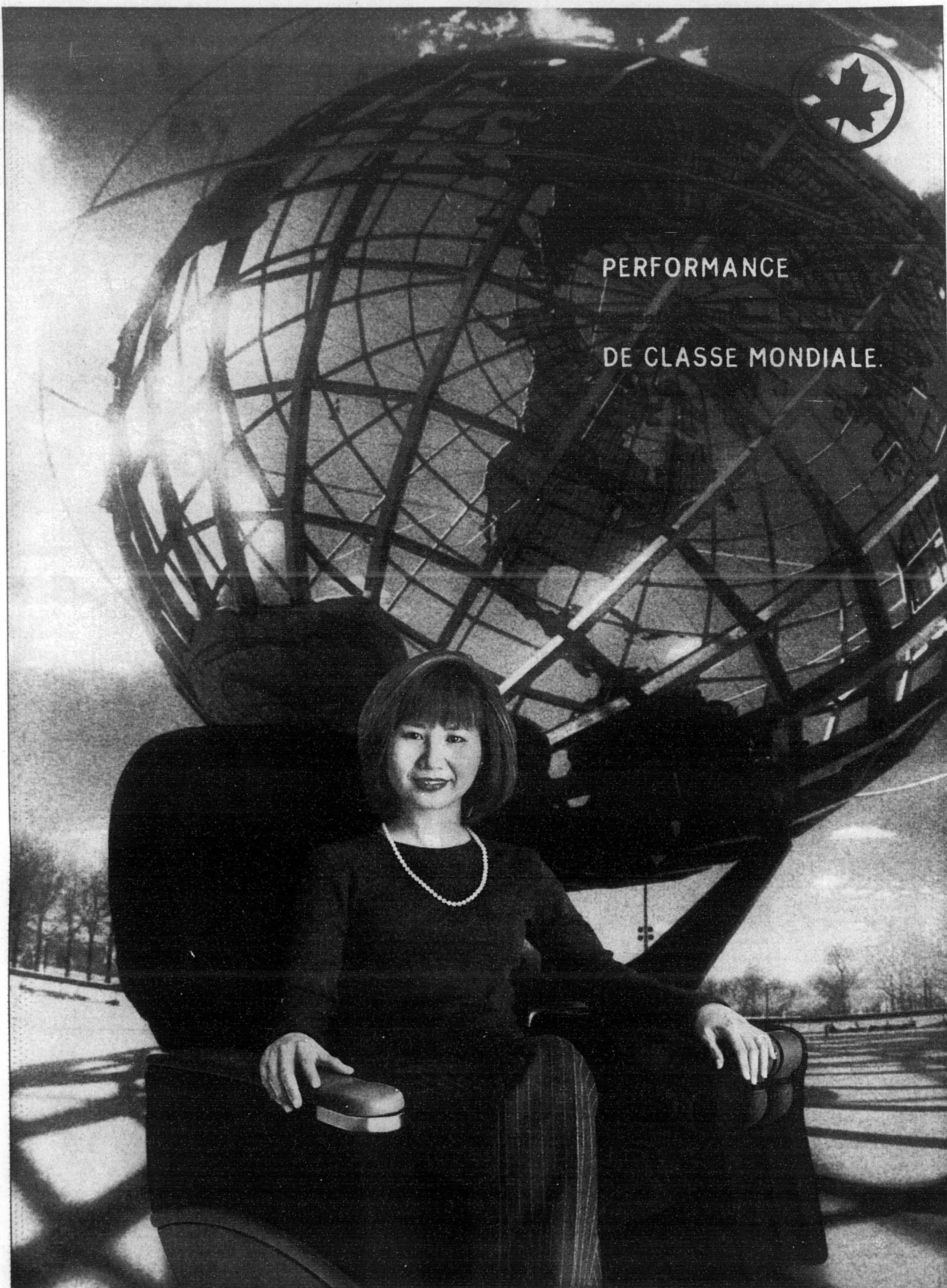
ULTIM-NET

CENTRE DE DOMOTIQUE

AudioTronic

GCL

Logo



PERFORMANCE

DE CLASSE MONDIALE.

L'idée derrière le réseau Star Alliance était simple : nous vivons sur une grande planète. Trop grande pour un seul transporteur aérien. Voilà pourquoi Air Canada s'est jointe à une équipe de transporteurs partageant la même philosophie pour former une alliance mondiale de transporteurs aériens – la première au monde. Aujourd'hui, neuf* transporteurs membres comptant parmi les plus appréciés sont réunis, chacun d'importance égale et avec un même objectif : des déplacements harmonieux dans le monde entier. Les clients d'Air Canada profitent de services partagés, de réservations simplifiées, et chaque mille accumulé sur des vols d'un des membres du réseau Star Alliance les rapproche d'un niveau Aéroplan^{MP} supérieur. Avec le réseau, Air Canada vous ouvre les portes de plus de 760 villes dans 112 pays. Somme toute, le monde est petit. Air Canada et les membres Star Alliance en font la preuve chaque jour. www.aircanada.ca

*À compter du 31 octobre 1999.

AIR CANADA 

A STAR ALLIANCE MEMBER 